

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024 - 04

Séance du 13 juin à 18h00

PRÉSENTS : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 6^{ème} adjointe, Robert DUGNAC 7^{ème} adjoint, Caroline ROCAS 8^{ème} adjointe, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Patrick CORBIN, Alain VIGNES, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Nadège HÖFFMANN à Aline MOSSÉ, Esther GARCIA à Jean-Claude FAUCON, Anne LECLERCQ à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Claudine MARCEROU à Patrick FRANCES, Rose-Marie QUINTANA à Catherine PEYTAVI

ABSENT : Uriel BASMAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Intervention de Monsieur François COMES

Le quorum est atteint.

Au niveau du secrétariat de séance, je fais appel à candidature et vous propose Madame Stéphanie PUIGBERT Y-a-t'il un autre candidat ?

Madame Caroline ROCAS est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous propose comme auxiliaires de séance, Monsieur Guillaume BENHAIEM, directeur général des services, Madame Hélène HOMS pour la partie finances, Monsieur Jean-René MAXANT pour la partie urbanisme, Madame Véronique MOUNIER pour la partie secrétariat, Madame Alexandra GOUZY pour le suivi de la retransmission et Monsieur Jérôme LUCENA pour la partie technique.

L'approbation du procès-verbal du 30 avril dernier est reportée au prochain conseil municipal du 16 juillet prochain.

Avant de commencer l'ordre du jour, je tiens à vous préciser que la délibération n°11 portant sur la convention de mutualisation de suivi d'instruction des autorisations du droit des sols ne sera pas voté ce soir par défaut de communication de la convention.
Elle est reportée au conseil municipal du 16 Juillet prochain.

1 - AVIS PORTANT SUR LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CERET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS) DE CERET

Intervention de Monsieur François COMES

Concernant le syndicat intercommunal scolaire, il y a eu une demande de retrait de Céret. Ils avaient des dispositions qui leur convenaient avec des personnels dédiés dans ce syndicat, et qu'ils avaient en plus par rapport à leur restauration des écoles, ils ont considéré qu'ils n'avaient plus besoin de participer au SIS.
Par rapport à l'ensemble des communes adhérentes de la communauté de communes, cela provoque un petit effroi. Mais je pense qu'il y a des dispositions qui sont travaillées.
On peut quand même dire d'ores et déjà que si Céret se retire, par définition Le Boulou qui est quand même la commune la plus importante en dehors de Céret, c'est vrai qu'avec les communes environnantes, ce sera plutôt Le Boulou qui s'assurera de la gouvernance de ce syndicat.
Dans les prochains mois, il y aura une dissolution du SIS avec un impact financier sur la commune. C'est ce que l'on vous a déjà annoncé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous n'aviez pas annoncé cela. Quand j'avais posé la question, vous aviez dit que vous alliez réfléchir au mode de fonctionnement. Là, vous annoncez la disparition.

Intervention de Monsieur François COMES

Laissez-moi terminer. Dans un premier temps, c'est la sortie du SIS et par la suite on travaillera avec toutes les communes concernées pour la mutualisation de moyens sur le personnel que nous allons probablement récupérer à un équivalent temps plein qui sera pris en mutualisation avec Le Perthus, Les Cluses, St Jean Pla de Corts, Reynès, Taillet et Vivès, qui auront besoin en fonction de leurs besoins.
Tout cela fait partie des choses qui vont se mettre en place.
Tous les membres du syndicat s'accordent à dire que ce syndicat est voué à être dissout certainement au 31 décembre 2024. Dès lors, plusieurs options s'ouvrent à ses membres :

- Transfert de la compétence restauration scolaire à la CCV et mission assurée par la CCV
- Création d'un service mutualisé entre la CCV et les communes membres du SIS
- Une approche de type groupement de commande ou service unifié entre les communes membres peuvent permettre au Boulou de gérer cette mission pour le compte des communes membres qui le souhaiteraient.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous faites état de toutes les hypothèses qui sont envisagées, c'est bien.
On va vers quoi concrètement, vers un groupement de commandes ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que c'est un groupement de commandes avec un personnel positionné sur Le Boulou qui travaillera en lien avec l'UDSIS afin de travailler sur les différentes cantines qui restent sur le secteur et l'ensemble des communes qui sont quand même concernées.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand on avait abordé ce point lors d'un conseil municipal, vous nous aviez dit que sur le personnel de l'UDSIS qui était composé de quatre membres, il y en avait trois qui rejoignaient Céret.
Au final, il reste une personne à mutualiser sur l'ensemble des communes, c'est-à-dire personne. Donc il n'y a pas besoin de plus.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour l'ensemble des repas qui seront servis, cela commandera la règle

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On avait quatre personnes, il en reste qu'une. Nous n'avons pas besoin de personnel supplémentaire pour arriver au terme.

Intervention de Monsieur François COMES

Sur les quatre personnes, il y avait deux cuisiniers

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y avait deux cuisiniers et une personne au service.

Intervention de Monsieur François COMES

Une personne à l'administratif, un à l'encaissement qui sera présenté localement et pour les commandes auprès de L'UDSIS.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qu'est-ce qui a motivé, vous êtes quand même à la communauté de communes, le maire de Céret de partir alors qu'une réflexion est engagée derrière ?

Intervention de Monsieur François COMES

Honnêtement, je ne suis pas dans les strates de la commune de Céret.
Les écoles sont équipées de cuisines avec une capacité de traiter et de voir autrement

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est important de le savoir. Si Céret a quitté le SIS précipitamment, puisque vous nous annoncez la fin proche de la structure telle qu'elle existe aujourd'hui. Etant donné que Céret n'est plus là, c'est acté, en reprenant le personnel dédié pour eux-mêmes assurer un service sur leur propre commune, je ne comprends pas bien l'idée de groupement de commandes.

Intervention de Monsieur François COMES

Je répète. Il y a des enfants qui ne viennent pas que du Boulou

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je parle du territoire, pas que du Boulou

Intervention de Monsieur François COMES

Sur l'ensemble du territoire, on va dire que Céret fait la « course en solo ». Les enfants qui viennent des autres communes, il faut bien les alimenter aussi.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAJEM (auxiliaire de séance)

Si je peux me permettre, je vais vous donner un éclairage technique sur la situation.

Depuis des années, Céret est adhérent au SIS, mais n'a pas une vraie valeur ajoutée à être au SIS. La majorité des communes sont en liaison froide et cela se résume à commander les repas à l'UDSIS et les faire livrer directement sur les restaurants.

Par contre pour Céret, c'est un peu plus particulier, car en liaison chaude, ils ont leur propre cantine, ils achètent des denrées.

Cela fait plusieurs années, si j'ai bien compris, que ce syndicatéricite un peu et que la question revient, à savoir un coup il est dissous, un coup pas dissous.

Mais en tout cas Céret, depuis plusieurs mois, souhaitait se retirer de ce syndicat. Céret a enclenché la démarche pour assurer en régie ce qu'ils font déjà via le SIS.

Donc, ils récupèrent les deux cuisiniers et à priori un des deux personnels administratifs qui restent.

Partant de là, il y a deux étapes, à savoir

- d'acter ou pas leur retrait et ce sont les conseils municipaux qui le diront
- dans l'hypothèse où il se retire reprendre pour Le Boulou, qui est la commune la plus importante après Céret, la présidence de ce syndicat à l'instar de ce que faisait Céret

L'idée dans un premier temps, car Le Boulou est le principal moteur du syndicat, est de rapatrier les activités du SIS sur Le Boulou dans le bâtiment administratif de l'école élémentaire, afin que l'agent administratif qui reste sur le SIS soit sur place et puisse travailler majoritairement pour les enfants.

Les communes restantes elles ont fait le choix pour l'instant de rester adhérents à l'UDSIS. Donc, ce qui a été demandé par les autres communes adhérentes au SIS, c'est de dire que nous voulons continuer à s'appuyer sur cette structure avec Le Boulou, et continuer à commander les repas à l'UDSIS.

La deuxième étape sera effectivement de travailler sur la dissolution. Il n'y aurait pas ce syndicat, on pourrait continuer de fonctionner de manière différente.

Soit on s'appuie sur la CCV pour piloter cette activité d'achats et de ventes de repas, mais elle n'est pas compétente et ça peut être la forme soit d'un transfert de la compétence « restaurant scolaire » qui est une compétence facultative, soit l'autre approche c'est de faire un service mutualisé avec eux.

Soit la dernière approche est de dire « on ne voit pas de valeur ajoutée à ce que ce soit la CCV qui pilote cette mission-là ». On peut, nous, sans le déléguer à la CCV, piloter ce service public directement depuis Le Boulou et mutualiser simplement avec les communes par convention, par groupement de commandes.

Ces réflexions ne sont pas encore abouties, mais sur lesquelles on avance avec les communes pour savoir quelle est la meilleure option.

Pour l'instant, c'est l'étape une, à savoir acter ou non le retrait de Céret.

L'étape deux, c'est rapatrier l'activité au Boulou

L'étape trois sera de dire quelle est la formule la plus efficiente derrière.

Tout en sachant que d'un point de vue budgétaire, on avait les participations de Céret on les perd, et que le bilan est déjà un petit peu déséquilibré.

Sur l'exercice 2024, on a une augmentation, même avec Céret, en gros de 6 000 €. Et les premiers calculs d'impact de ce que cela va donner une fois que Céret est sorti, ce sera une hausse des participations autour de 10 000 € supplémentaires.

Mais il faut l'affiner car on va aller s'intéresser à la manière dont le syndicat est géré. Est-ce qu'il y a des sources de rationalisation ou pas ?

Par exemple le personnel qui reste, qui est de qualité et qui fait très bien l'activité de régisseur, on pourrait très bien mutualiser et se dire « une fois Céret sorti, toute la gestion administrative du SIS c'est 50% soit entre 40% et 60% de son temps »

On va analyser pour voir si on fait une mise à disposition pour nous sur les 40% / 60% restants, ce qui nous permettrait de construire un vrai travail sur les régies. Car effectivement on n'est pas très bien sur les régies, mais de pouvoir profiter de cette expertise-là et de cet agent, pour se dire 50% de son temps, 40% ou 60 %, il travaille pour la commune et le reste il travaille pour le SIS.

Voilà un peu pour l'instant les réflexions qui sont en cours.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je comprends mieux.

Si effectivement l'équilibre financier est « menacé » sur le fonctionnement actuel avec la disparition des recettes liée au départ de Céret, ça va impacter qui, concrètement, les communes membres ou les consommateurs, à savoir les parents d'élèves sur le prix des repas ? C'est cela qui m'intéresse.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

C'est le choix politique qui sera fait au sein du SIS

Intervention de Monsieur François COMES

Dans un premier temps, ce sont les communes

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Je vous montre le tableau de travail qui était l'approche de la CCV. Donc, essayer de regarder un petit peu quel était l'impact avec la sortie de Céret entre tout ce qui concernait le volet RH, le volet commande de repas et le volet participation SIS.

La CCV arrivait à une hypothèse que la sortie de Céret avait eu un impact à hauteur de 13 700 € en plus sur l'exercice 2025. D'après nos calculs, on n'était pas très loin. Il faut que l'on affine encore, mais vous voyez que les participations de la commune du Boulou 2024 représentent 500 551 € environ, et que nos estimations qui sont encore à affiner seraient de 67 000 €. Entre les augmentations, l'inflation et les augmentations de tarif, on est sur une augmentation de 16 000 € dans nos projections.

Je vous montre le tableau afin que vous puissiez mieux appréhender les stratégies. On estime aujourd'hui qu'avec les agents pour les avoir rencontrés et discutés ensemble, avec 0,5 équivalent temps plein, on a la capacité de faire tourner le syndicat, et toutes ces dépenses-là seraient mutualisées avec l'ensemble des membres.

On a fait une analyse et nous ne sommes pas très loin de ce à quoi est arrivée la CCV et si on ajoute la balance des repas, on est à 127 000 € du budget. Ce sera peut-être un peu moins, mais on était prudent au niveau de l'estimation.

Par rapport à ce que vous disiez, il faut savoir qu'aujourd'hui le prix du repas est vendu à 4,06 € pour les maternelles par l'UDSIS et à 4,26 € pour l'élémentaire. On le refacture en moyenne à 3,12 € aux familles.

Le déficit entre ce que l'on vend aux familles et ce que l'on achète comme repas est répercuté au prorata de la population sur l'ensemble des membres.

Après dernière, ce sont des choix politiques à faire au sein du SIS et des membres. Par exemple, aujourd'hui il n'y a pas de tarifications sociales.

Il y aura une réflexion de savoir

- est-ce que le syndicat doit continuer à porter l'ensemble du différentiel ? Est-ce qu'il y a un mixte à faire ? Est-ce qu'il y a une tarification sociale à mettre en place ?

Ce sont des discussions que les membres du SIS, et demain les communes s'il n'y a plus de SIS mais qui sont dans cette logique de mutualisation, doivent avoir.

En 2023, vous avez l'achat des repas, si on inclue le pain, etc..., c'est environ un budget de 344 000 € et donc la refacturation aux familles c'est 268 000 € avec le nombre de repas commandé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je voulais juste dire, pour finir sur le thème, pour moi il y avait une hypothèse quatre.

En tout cas en ce qui me concerne politiquement, c'est celle que j'avais appréhendée. Au moment du programme 2020, c'était de faire comme Céret, à savoir faire de la fabrication sur place.

Je trouve dommageable que l'on fasse des travaux importants à l'école pour plus de 2 600 000 € et qu'on laisse la cantine en l'état. C'est-à-dire que l'on ne profite pas de l'occasion, Monsieur le Maire, pour repenser un mode de restauration sur place avec une fabrication sur place avec des produits en circuit court comme beaucoup l'on fait. Je me rends compte que cela on n'arrive pas à l'imaginer. Je trouve cela regrettable.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela fait partie des choix politiques. Bien sûr la cantine aurait peut-être mérité d'être revue. Sachant que si l'on fait de la cuisine stricto sensu, cela veut dire qu'il faut une cuisine réelle. Là, il y a de gros travaux à prévoir avec un risque sanitaire qu'il faut appréhender.

Si vous me reprochez les travaux de réhabilitation énergétique et thermique, je peux vous dire que les instituteurs, le personnel et les enfants attendent car ils savent qu'à l'école maternelle cela a fait du bien.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne crois pas avoir reproché que l'on effectue des travaux à l'école, mais c'est bien de le dire pour avoir le dernier mot. Je vais insister sur mes propos. L'école, il y a la cantine scolaire qui en fait partie et au niveau de la cantine scolaire, il n'y a rien de fait.

Intervention de Monsieur François COMES

De toute façon, cela n'a jamais été fait avant.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION** l'avis portant sur la demande de retrait de la commune de Céret du syndicat intercommunal scolaire (SIS) de Céret

2 - REGIME DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Comme nous sommes filmés, je fais un petit rappel pour que tout le monde comprenne. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Les autorisations de programmes sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers. Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Ces deux éléments sont essentiels pour assurer la gestion financière transparente et efficace. Ce plan pluriannuel d'investissement présenté sous la forme réglementaire d'autorisations de programme crédits de paiement constitue donc à la fois un engagement et une recommandation issu du dernier rapport 2019 de la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez le tableau qui est affiché.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce que nous souhaiterions, c'est que premièrement on détaille. Le plan pluriannuel d'investissement évolue et avec vous il évolue très vite et dans un laps de temps très court. Vu qu'entre le dernier qui nous a été présenté il y a moins de trois mois et celui-là, il y a quand même 2 870 000 € qui se baladent d'une ligne à l'autre. On se rend compte que vous n'avez aucune ligne directrice, que cela change en fonction de la saison, en fonction des éléments que vous avez en matière de recettes d'investissement donc des subventions et 3 000 000 € c'est 28% de l'AP totale, c'est-à-dire des 10 297 200 €, c'est énorme.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On va prendre ligne par ligne.
L'école maternelle, on a dû ajouter 180 000 €. Cela concerne la révision des prix et la maîtrise d'œuvre

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Là c'est pareil, je vous avais posé la question de savoir s'il y avait un avenant ou pas. Vous m'aviez dit non. Quand on monte une opération pluriannuelle avec un montant de crédits de paiement qui était déterminée par la maîtrise d'œuvre, avec les œuvres incluses vu que c'est un pourcentage

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il y a eu l'inflation aussi.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame MOSSÉ, les marchés quand ils sont négociés, le prix est figé. C'est une opération pluriannuelle. Justement l'intérêt de faire une opération pluriannuelle, c'est de bloquer les prix pour justement éviter des fluctuations en fonction de l'inflation et donc de l'augmentation des coûts de matériaux. Donc, c'est 180 000 € supplémentaires, je ne me les explique pas. J'aurais aimé avoir une explication moins généraliste que de me dire « c'est l'inflation »
180 000 € sur une opération de 2 000 000 €, ce n'est pas négligeable.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est le pourcentage de la maîtrise d'œuvre

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La maîtrise d'œuvre est intégrée dans l'opération, du moment que l'opération n'augmente pas

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Comme c'était en pourcentage, il y a eu un surcoût

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Un surcoût de quoi ? Ce que je vous demande de justifier, ce sont les 180 000 €. Ce n'est pas 1 000 €. 180 000 € pour une commune, c'est conséquent. Je veux juste une réponse à ma question.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Ces 180 000 € concernent l'actualisation du forfait de la maîtrise d'œuvre qui était un montant prévisionnel, c'est-à-dire 8.50 du montant des travaux, mais qui est un montant au moment où le marché est arrêté. Une fois toutes les situations connues et payées, on a juste le forfait de la maîtrise d'œuvre sur le montant définitif des travaux dépensés. Et le deuxième aspect sont les actualisations de prix au niveau du lot du marché de travaux à proprement parlé.

Il y aura certainement un protocole qui sera soumis au conseil municipal de juillet pour l'avenant à la maîtrise d'œuvre sur ce sujet-là.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y a un protocole qui permet d'augmenter la maîtrise d'œuvre qui est déjà à 8,5% à la base, ce qui est assez conséquent.

Je me rends compte que cette augmentation de crédits nécessaire est liée, si je vous suis, à la maîtrise d'œuvre. C'est bien le même maître d'œuvre que l'on a pris pour l'école primaire ?

Rien ne vous choque ?

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai une question sur l'école élémentaire.

Lors de la commission finances avant le conseil municipal du mois d'avril, il y avait eu l'information selon laquelle on attendait encore la rentrée des subventions, alors que l'école avait été inaugurée, que les travaux étaient fermés. On était sur de gros montants, je crois que c'était 900 000 €

Est-ce que vous pouvez nous faire un état de ce qui a pu rentrer depuis ?

Intervention de Monsieur François COMES

Vous parlez de l'école maternelle, là

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Oui, on est sur l'école maternelle

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Sous le contrôle de Madame HOMS, on vient juste de finir de payer toutes les factures. Les demandes de subventions sont en cours, mais nous n'avons rien reçu. C'est 700 000 € pour la maternelle.

L'école primaire, on a baissé de 300 000 € et nous avons retiré l'ascenseur.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Est-ce que vous avez inclus la maîtrise d'œuvre sur l'école primaire ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Sauf révision, oui

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Là aussi, elle est de 8.5%. Il me semble que cela a été vu à la dernière commission d'appel d'offres.

L'ascenseur a été retiré et cela nous a permis d'économiser 300 000 €, ce n'est pas du tout ce qui nous a été exposé en commission d'appel d'offres.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est plus de 150 000 € avec des petites choses qui s'ajoutent. En fait les prix des matériaux ont baissé

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour l'école primaire, les prix baissent et pour l'école maternelle les prix augmentent

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'était pas la même période non plus

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est là que je voulais en venir. Ce n'est pas la même période, c'est-à-dire ? Vous nous avez dit ne pas avoir les subventions, on n'a pas encore perçu les 900 000 € de restes à réaliser sur les subventions d'investissement de l'école maternelle parce que l'on n'avait pas tout payé.

Je vous rappelle que les travaux sont terminés depuis 2023.

C'est bien que vous le disiez clairement car plus on prend du retard en matière de paiement, plus on a du retard en matière de réception de subventions et plus ça nous prive de possibilités pour faire d'autres investissements.

A ce jeu-là, on va perdre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les travaux se sont terminés en février 2024

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, c'était le photovoltaïque qui a pris du retard.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les dernières factures sont arrivées bien après.

Le schéma d'aménagement urbain durable, on a retiré 60 000 €

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La voirie avenue d'Espagne, cela concerne quoi ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ce sera l'entrée de l'école élémentaire

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

On n'est pas sur une voirie intercommunale ?

Intervention de Monsieur François COMES

Où, absolument. C'est en cours de travail avec la communauté de communes.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Donc, pourquoi on paye ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il y aura une partie d'aménagement de surface que l'on doit prendre en compte. Il y a une partie qui est à la commune, et une partie à la communauté de communes.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Quelle partie est à la commune ?

Intervention de Monsieur François COMES

Au niveau de l'ameublement de surfaces. La voirie ça s'appelle la chaussée, les réseaux, les trottoirs, un peu tout cela. Il y a une partie qui est imputée sur les communes.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Quand c'est transmis comme ça, il y a la voirie et ses accessoires.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce que ce soir, vous pouvez nous en dire un peu plus sur les choix qui ont été pris. Vous nous aviez annoncé une nouvelle entrée de l'école, des aménagements urbains à savoir 20 000 €, est-ce que vous pouvez nous le confirmer ou pas ?

Quelle incidence cela peut avoir sur la circulation au niveau de l'avenue d'Espagne ?

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela passera, bien entendu, par une discussion avec les riverains, mais aussi avec les personnels de l'éducation nationale afin d'avoir une sortie plutôt préférable sur l'avenue d'Espagne que dans le centre du Boulou où cela gêne énormément de voisinage. Le Boulou n'a jamais été dimensionné pour recevoir autant de véhicules dans la journée et quelquefois des bus.

Cela permettra via la protection Vigipirate de protéger aussi la façade d'une certaine manière et aussi avec les accès des bus côté d'Espagne.

C'est dans ce schéma-là que ça va se faire, mais cela passera par une règle de concertation avant de partir sur la partie réalisation.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le cadre de vie des quartiers, on a baissé de 10 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi ? C'est sur la base des comités de quartiers.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est ça et on va en parler tout à l'heure. On avait prévu un budget et à priori on sera nettement en-dessous, car beaucoup de choses peuvent être faites par la régie

La vidéo protection extension, on a ajouté 40 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Là c'est pareil. Est-ce que vous pouvez nous indiquer le montant qui a été alloué entre 2020 et 2024 sur ce budget-là ? Je suis étonné de la faiblesse du montant.

La dernière fois, Monsieur CAZENOVE nous avait présenté les éléments et avait reconnu qu'il y avait un certain nombre de caméras qui ne fonctionnaient pas.

Là, je vois que l'on envisage 160 000 €.

Est-ce que l'on refait à neuf ce qui ne fonctionne pas ou est-ce que l'on fait une extension de la vidéo protection ?

Il y a une réelle demande sur la commune à ce niveau-là pour sécuriser certains axes.

Et l'estime que cette enveloppe, en ce qui me concerne, est beaucoup trop faible.

Est-ce que l'on peut avoir des éléments là-dessus ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Il y a une extension de la vidéo protection. Nous avons été reçus à la préfecture par la commission pour les caméras de vidéo protection. Ce sera fait en trois étapes avec un total de 50 caméras dans Le Boulou.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est ce qui m'inquiète Monsieur CAZENOVE, c'est pour cela que j'ai posé la question.

50 caméras avec 160 000 €, on en paye combien ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

On va le faire en trois fois

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a un bureau d'étude qui a travaillé sur le projet avec une consultation d'entreprise. On est sur une prévision budgétaire.

Comme le disait très justement Monsieur CAZENOVE, à la commission de vidéo protection en préfecture, cela s'est très bien passé.

Il y aura tout ce travail sur les extrémités et entrées de ville tel que le demandait la Gendarmerie nationale.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

À quoi correspond le montant de 250 000 € sur la vidéo protection à la dernière colonne ?
On est parti sur 160 000 €, on réalise 50 000 € cette année, et au bout du compte il y a 250 000 €. C'est une erreur ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je répète, il y a l'extension et la réparation de l'existant. L'existant était très mal mené par la maintenance qui a existé à moment donné et il a fallu évacuer cette entreprise qui n'effectuait pas son travail.
Il y a à la fois la maintenance, le remplacement, certains dômes et l'extension sur les extrémités.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il ne faut pas essayer de justifier, Monsieur le Maire. C'est une erreur d'addition tout simplement.

Intervention de Monsieur François COMES

Je n'avais pas regardé l'addition.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous, on regarde, vu que l'on paye.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le cimetière, on a enlevé 62 000 €. Il y a eu pas mal de travaux qui ont été effectués.
L'éclairage public, on a enlevé 320 000 €

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

En matière d'éclairage public, est-ce que l'on va avoir un rappel de ce qui a été fait, engagé, liquidé au titre de votre mandat ?
Quand je vois 720 000 € prévus sur votre mandat, et que vous retirez 320 000 € d'un trait, il va nous falloir des explications.
On pourra avoir le débat, si vous le préférez, au moment où vous allez nous présenter le super bilan de l'expérimentation. Mais franchement, cela veut dire que l'on abandonne l'opération.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On étale. Sur 2024 on a déjà fait 180 000 €. On a fait La Rambla, le Mas Blanc, San Marti, ce qui représente à peu près 40%
Pour les Chartreuses, c'est déjà fait

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous étalez, je veux bien. Une autorisation de programme est sur un mandat. Donc, vous étalez pour le mandat suivant ? Je ne comprends pas bien.
Vous les retirez de l'autorisation de programme, cela veut dire que n'allez pas les engager avant 2026.
Donc vous les étalez quand, en 2027, 2028, 2040 ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Une autorisation de programme est sur plusieurs années. Après, l'autorisation de programme est là. Pour le mandat suivant les personnes qui seront en place pourront l'annuler ou pas.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

C'est exactement la discussion que l'on a eue hier soir. En fait, vous l'étalez mais vous retirez 320 000 € qui ne sont plus inscrits sur le PPI. Vous étalez mais avec moins de montants prévus pour réaliser l'opération.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est tout l'avantage des AP

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'autorisation de programme, Madame MOSSÉ, c'est l'équipe municipale en place qui le fait évoluer jusqu'à la fin de son mandat. La nouvelle équipe qui arrive, ou la même, refait l'autorisation de programme pour son mandat suivant.

Quand vous retirez 320 000 €, ce n'est pas que vous les remettez à plus tard, c'est que vous ne les ferez pas dans le cadre de ce mandat.

Il faut que ce soit bien clair dans votre esprit.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est tout à fait clair. On a refait tout le PPI pour justement entrer dans tous les financements et en attente des co-financements que l'on pourra avoir.

Tout cela reste qu'une prévision.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je reviens encore à ce que j'ai dit hier soir. Vous jouez avec les enveloppes constamment, sauf une fois que vous avez retiré les montants sur l'autorisation de programme, vous perdez ces montants-là. Vous pourrez les récupérer qu'en retirant sur une enveloppe que vous aurez définie, sur un autre service public, sur un autre projet d'investissement. Ce n'est pas plus clair qu'autre chose.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On est obligé de faire avec les finances, tout suit. Si on a les co-financiers, on pourra recharger le programme.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On est complètement d'accord. On ne peut pas faire des PPI à 30 millions d'euros comme vous aviez fait au début du mandat, que vous l'avez réduit à 15 ou 16. Et là vous le réduisez à 10. Et sur ces 10, je suis convaincu que vous en ferez 7, 6.5 peut-être.

Madame MOSSÉ cela s'appelle des choix. Vous retirez 320 000 € pour faire une maison pour tous et d'ailleurs on va y venir. La maison pour tous, par contre, profite allégrement de toute la baisse des crédits des autres opérations que vous avez balayés d'un revers de mains, car vous l'augmentez, vous la doublez. Ce n'est pas compliqué, 1 200 000 € pour la maison pour tous.

La maison pour tous, il va falloir en parler car nous n'en avons jamais trop parlé en conseil municipal. C'était une espèce d'idée nébuleuse.

Il va quand même falloir que l'on discute, à savoir ce que votent les bouloonnencqs dans cette maison pour tous.

Ces 2 500 000 €, à quoi cela correspond ? Qu'est-ce que cela va apporter comme services, etc... ?

Les 320 000 € on les retrouve dans les 1 200 000 €, vous comprenez ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La maison pour tous effectivement a doublé. C'est à 2 400 000 € et c'est suite à toutes les études faites et on a réajusté cette autorisation de programme.

Par exemple, un collège il est inscrit depuis dix ans, voire plus, c'est une autorisation de programme qui est là en attente. Les prochaines personnes qui seront aux commandes en 2026 verront ce qu'elles en feront, ou elles continueront ou pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est ce que vous ne comprenez pas. Une équipe municipale quand elle est élue, elle met en place son programme, c'est ce que vous essayez de faire. La maison pour tous était d'ailleurs un des trois axes forts de vos engagements en 2020. Si je ne vous reproche pas une chose sur la maison pour tous, c'est au moins de tenir votre engagement, car pour le coup, c'est le cas.

Le réajustement du double n'est plus un réajustement. Quand on double la somme et que l'on passe de 1 200 000 € à 2 400 000 €, ce n'est plus un réajustement. Un réajustement c'est 10%, 15%, ce n'est pas 100% de la somme.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les études n'avaient pas été faites au démarrage.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est votre problème. Vous êtes élus depuis 2020. Depuis 2020 la maison pour tous fait partie des projets soutenus par Madame LOIGEROT. Si vous n'aviez pas lancé les études, c'est votre problème.

Vous mettez une opération de 2 400 000 € qui va finalement être portée la dernière année du mandat, à savoir 2025. 2 400 000 € la dernière année du mandat sur 6 800 000 € d'investissement.

Est-ce que vous vous rendez compte des risques que vous prenez pour la commune ?

J'ai assisté à la réunion sur les besoins sociaux de la commune. J'ai été très attentif et sans parler de la qualité du rapport que je n'évoquerais pas ici, vous êtes juste à l'estimation des besoins. Et vous laissez faire en prévoyant d'investir 2 500 000 €, alors que vous n'avez aucune idée de l'affectation, c'est un risque énorme que vous prenez pour la commune.

Et, imaginez bien que ceux qui arriveront en 2026, si la construction a commencé, il va se passer quoi ? On va la démolir ?

Intervention de Monsieur François COMES

Si les 2 400 000 € ont évolué à ce niveau-là, c'est que dans l'accompagnement de maîtrise d'ouvrage déléguée, c'était de voir aussi ce que la Région, éventuellement l'Europe et d'autres financements d'états pouvaient accompagner sur une surqualification technique et environnementale de ce projet. C'est pour cela que ça a pris cette valeur-là. La marque « BDO label or », tel que cela a été validé pour avoir le maximum de financement régional. C'est cela qui nous permettra aussi de le valider.

Il est évident que la plus-value que l'on a de 2 400 000 € jouera que si l'on a une validation de financement de la Région. Si ce n'est pas ça, on reviendra peut-être à moins.

Cela passera par les pré-études que l'on est en train de lancer au niveau de la maîtrise d'œuvre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez bien fait de préciser cet élément. Mais cet élément me glace le sang dans la mesure où l'on envisage un bâtiment à la hauteur de nos besoins à 1 200 000 €, et pour avoir des financements qui seront finalement qu'une partie des 1 200 000 € supplémentaires, on va aller taper dans du « label or », etc...

Mais, est-ce que vous pensez que c'est une gestion saine des finances de la commune ? Sans parler de l'intérêt du bâtiment pour la commune ?

Intervention de Monsieur François COMES

De toute façon, on ne fera que si nous avons le financement qui nous permet de le faire. Après, on aura peut-être un dérivatif à faire avec une réduction des risques potentiels.

Intervention de Madame Aline MOSSE

Ce n'est pas uniquement pour le label or, c'est selon les besoins

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est l'argument qui a été avancé. On attend combien en pourcentage de financement sur ces 2 400 000 € ?

Intervention de Monsieur François COMES

Par rapport à ce que l'on a vu déjà sur l'école maternelle, je pense autour de 80%.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

80% vous vérifierez, c'est totalement exagéré.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour l'école primaire, pour le moment les propositions que nous avons en face avec la validation que l'on doit faire, on est déjà autour de 59% de financement.

Sur la maison pour tous, Madame Charlotte FRIGERIO recherche pour nous actuellement même les financements européens, et également voir la CAF sur la partie travail social.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand vous parlez de 60% pour l'école primaire, c'est 60% de subventions attendues. On ne lit pas les mêmes éléments, mais j'ai vu que les fonds verts étaient encore à la baisse. Et qu'il était donné priorité par l'État, notamment par les sous-préfectures aux communes qui n'avaient pas bénéficié de DSIL au titre de l'année précédente.

Or, nous on s'est servi sur l'école maternelle, ce qui est une bonne chose en matière de subventions. Et je suis convaincu que le niveau attendu de subventions sera moindre, et j'ai bien peur que sur ce même mandat avec un projet qui va encore demander au service de l'État de participer sur des montants élevés, on soit « le bec dans l'eau »

Essayez de faire un projet qui s'adapte aux finances de la commune.
En tout cas, c'est mon avis.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est comme ça que l'on va réaliser ce projet.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous n'êtes pas obligés de me répondre pour le collège du Boulou, mais c'est l'acquisition du terrain. Où en sommes-nous ? Cela intéresse énormément les boulounencs

Intervention de Monsieur François COMES

Je vais laisser parler Monsieur BENHAÏEM qui est en discussion avec le négociateur avec la maison qui jouxte le collège. C'est en discussion et il y aura une promesse de vente qui devrait se décider assez prochainement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est toujours dans les mains des avocats ?

Intervention de Monsieur François COMES

Des avocats de la maison qui jouxte le collège.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les voiries communales, réhabilitation et aménagements, ont baissé de 600 000 €, dont la rue neuve, bien sûr.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Comment « bien sûr », la rue neuve vous ne la faites pas ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Non, ce n'est absolument pas la rue neuve que l'on a enlevée

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur cette ligne-là, je sais que c'est une ligne un peu « bouche trous ». Sur une opération globale, je comprends que vous leviez pour faire une opération individualisée.

On a eu un débat la dernière fois en conseil municipal sur les constructions modulaires pour l'école primaire, que je ne vois pas dans l'opération. La commission d'appel d'offres a été annulée.

Est-ce que vous pouvez m'en dire plus ?

Pourquoi ça n'apparaît pas dans le PPI d'investissement au titre des deux dernières années ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Justement la dernière fois vous aviez soulevé le point, c'est une location et qu'elle va en fonctionnement.

Avec Monsieur le Directeur général des services, nous avons tout de suite réagi par rapport à ça. On pensait qu'effectivement, cela pouvait bien entrer en investissement. On a vérifié et c'est bien du fonctionnement.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est dommage car cela rentre bien dans un cadre de chantiers, mais non c'est du fonctionnement et c'est quand même étonnant.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est bien, Monsieur FRANCES de nous avoir alertés.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'aurais préféré ne pas avoir à le faire parce que 400 000 € en fonctionnement, quand on voit que l'on n'arrive pas à dégager 400 000 € d'excédent de fonctionnement, comment on va faire ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'était 300 000 €. En fait ça va être décalé. On a vu que le petit bâtiment doit se faire et que cela va démarrer avec l'amiantage, le désamiantage. Et les trois classes vont pouvoir être déplacées et les modulaires seraient installés qu'en janvier, donc sur une période beaucoup plus courte.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le déménagement de l'école va intervenir quand ? Il est important d'en parler, car cela va arriver très vite.

Intervention de Monsieur François COMES

Les acquisitions des avis, notamment du SDIS pour la partie sécurité va se faire dans le prochain trimestre dès que le marché va sortir. Le temps de sortir le marché des modulaires, de le mettre en place, de le faire valider avec les raccordements divers et variés, transférer la cantine, etc..., ce sera en place vers le mois de novembre pour la rentrée de janvier 2025.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord. Les travaux, réellement, sur le bâtiment principal et sur le petit bâtiment hors toiture vont se faire à partir de janvier ?

Intervention de Monsieur François COMES

Pour la partie du bâtiment rez-de-chaussée qui longe la rue Jules Ferry, les travaux vont commencer juillet et août de cette année. Cela permettra de démonter les plaques de couverture pour les remplacer et ensuite poser les panneaux photovoltaïques. Sachant, qu'il y a une dalle de béton armé entre les combles et la partie dessous, donc il n'y a pas de risques majeurs de pollution en fonction des travaux qui vont se faire. Pour les travaux intérieurs et extérieurs on refait les menuiseries avec de l'isolation extérieure et tout cela se fera côté nord dans l'espace Jules Ferry et dans la cour à des moments où il n'y a pas trop de bruit, c'est-à-dire pendant la période des vacances de Toussaint.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'étais à la commission d'appel d'offres au mois de mai. J'ai posé la question au maître d'œuvre sur la durée des travaux. Monsieur le Maire, vous l'avez dit c'est un an de travaux. Le maître d'œuvre m'a répété deux fois « on sera plus sur quatorze / seize mois de travaux ». Qu'est-ce qui se passerait, le Maire doit prévoir ce n'est pas évident mais c'est votre rôle, si les travaux ne sont pas terminés avant la rentrée 2025 ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il faut savoir pourquoi les travaux ne seraient pas terminés. A mon sens, cela veut dire que l'on garde encore la location des modulaires un, deux mois de plus.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que le fait que vous réduisiez le temps de location des constructions modulaires pour des raisons budgétaires, ce n'est pas parce que on va avancer plus vite dans les travaux. Si vous me dites au mois de mai que les travaux sont estimés sur une durée de quatorze mois, ce n'est pas moi qui le dis mais le maître d'œuvre, et que derrière vous me dites il y en a pour huit mois. Je ne suis pas dans le bâtiment.

Intervention de Monsieur François COMES

On commence en juillet 2024. Il n'y a pas que des désavantages, on commence la couverture, on refait des travaux intérieurs aussi. Pensez que si on est en juillet on termine en septembre, cela fait déjà 14 mois

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, les constructions modulaires vont impacter le budget 2025. On le verra à ce moment-là, je ne vais vous demander de tout anticiper.

Je me doute que cela réduit la voilure en termes de temps de location. On doit être autour de 230 000 €, non ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Il y avait effectivement, et il faut le reconnaître un manque de supervision de ma part sur cette opération-là et que les modulaires sont bien une dépense de location en fonctionnement. Cela n'a pas été suffisamment supervisé pour s'en assurer.

Ensuite, le deuxième sujet concerne trois éléments, à savoir

- L'aspect budgétaire en fonctionnement qui est un élément important, vous l'avez souligné
- L'aspect du marché en procédure formalisée dont on attendait d'avoir les estimations du résultat du marché des travaux avec le planning de travaux pour pouvoir lancer car on est pris par le temps
- L'aspect concernant les autorisations d'urbanisme qu'il faut aussi obtenir

Tous ces éléments-là faisaient que cela paraissait compliqué de démarrer sur les modulaires dès septembre.

Il a été proposé de travailler plutôt sur un transfert de l'école effectif dès le mois de janvier, et le marché qui est lancé là est un marché de location dans lequel on met une variante avec une possibilité de répondre sur de l'acquisition d'occasion ou neuve. On verra les réponses que l'on a sur ce marché.

On sera en mesure de présenter à la CAO de fin juillet pour voir s'il y a un élément plus intéressant sur l'une ou l'autre option.

Voilà, pour l'instant où nous en sommes.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Hier soir, nous avons eu une commission finances assez dense et il y a quelque chose qui m'a échappée et je n'ai pas voulu y revenir dessus.

Vous m'avez dit hier que vous aviez présenté les projets au dernier conseil d'école, et vous avez parlé d'une réunion publique.

Est-ce que c'est à votre initiative ou fort des inquiétudes des riverains, des parents d'élèves ou des enseignants ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il ne s'agit pas de riverains. C'était à la fois pour les enseignants par rapport à la connaissance des parents d'élèves, on souhaitait transmettre une information plus développée.

Nous avons déjà communiqué sur la réhabilitation de l'école avec un journal municipal sur lequel nous mettons toutes les informations. On en parle aussi depuis quelques temps en conseil municipal. Et on en avait parlé en conseil d'école antérieur.

Je pense que s'il faut et si c'est nécessaire, d'ici quelques jours, quelques semaines, il y aura une réunion publique pour discuter un petit peu avec le voisinage et les parents d'élèves.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Juste pour finir sur le global.

J'insiste sur le montant que vous appelez les restes à réaliser au-delà de l'exercice N, c'est-à-dire pour 2025. Dans ces 6 221 000 €, je ne vois pas l'acquisition du cinéma.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous en avons parlé hier soir lors de la commission finances. Nous avons envoyé un courrier au cinéma pour faire une proposition. Vous savez que et lui aussi connaît le prix des domaines. Nous attendons sa réponse à notre courrier d'ici le 21 juin prochain maximum.

Tant que nous n'avons pas cette réponse, nous ne pouvons pas le mettre dans le PPI.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Excusez-moi Monsieur Carlos GREZES, je veux juste dire deux choses.

Je voulais sincèrement remercier Monsieur Carlos GREZES qui s'est investi pour le cinéma et je sais que c'était contre vents et marées, notamment par rapport à des prises de position qui avaient été faites.

Je voulais saluer le fait que lors des deux copils auxquels j'ai pu participer, c'étaient des propositions que nous avons faites, et que vous aviez, à l'époque, d'autres options. Vous êtes revenus sur votre avis et vous avez un petit peu écouté nos propositions.

Je voulais vous en remercier. Cela donne envie de venir en commission dans ces conditions-là.

Merci à Monsieur Carlos GREZES pour son investissement car je sais qu'il y ait pour beaucoup.

Je pense que pour les boulounencqs, c'est quelque chose de positif.

L'évaluation du domaine, je ne la connais pas et je ne veux pas la connaître.

La proposition de prix m'a été expliquée par Madame Sylvaine RICCIARDI qui était en commission.

C'est bien d'être entendu de temps en temps afin que l'on marche main dans la main et ce dans l'intérêt du Boulou.

Donc, merci pour ça.

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Oui, c'est exact. Il faut marcher main dans la main pour arriver à quelque chose de concret pour les habitants du Boulou.

J'ai eu Monsieur LAPORTA hier. Nous avons proposé 420 000 € pour le cinéma et les appartements.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur GREZES, il faut faire attention à ne pas publier les chiffres

Intervention de Monsieur Carlos GREZES

Je n'ai rien à cacher. On est encore en pourparlers par rapport au montant de la cabine de projection.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La question qui est liée à ça après vous avoir félicités chaleureusement, ça va être sur quelle ligne budgétaire 2024, 2025, 2026 ? Si vous dites 2027, je m'en vais en courant.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

2025

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le montant total en 2025

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il faut que l'on regarde, c'est peut-être le cinéma en premier et les appartements après.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

En deux fois.

Est-ce que vous avez un projet sur le bâtiment contigu du cinéma qui justifie son acquisition ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Un projet a été déposé au Feder, présidence d'artistes, mais ce sera après

Intervention de Monsieur François COMES

C'est quelque chose de potentiel à révéifier en fonction du mode de financement. Je crois que l'on pourra obtenir également avec le Poctefa. A regarder si quelque chose peut se mettre en œuvre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, d'abord le cinéma certainement en 2025. Et le reste à voir quels projets sont associés et voir le financement qui attrait. C'est ce qu'il faut retenir.

Merci pour votre franchise.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 17 VOIX POUR, 10 CONTRE et 1 ABSTENTION** le régime des autorisations de programme crédits de paiement au budget supplémentaire 2024

3 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2024

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le budget supplémentaire est surtout lié à une décision modificative dont l'objet est notamment de reprendre les résultats.

Je vais vous détailler par chapitre ce que nous avons fait.

En section de fonctionnement au niveau des dépenses, les charges à caractère général (chapitre 011) sont proposées en hausse de 93.5k€ au budget supplémentaire. Ce qui amènera ce chapitre à un total prévisionnel de 1 787.7k€

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je peux vous arrêter au fur et à mesure de façon à ne pas y revenir.

Est-ce que ces 93 000 € correspondent à un nouveau besoin ?

Je m'étais inquiété au moment du budget prévisionnel du montant qui était estimé au chapitre 011. Vous nous avez dit « on va faire des efforts et vous allez voir, ça va baisser »

Ces 93 000 € sont pour assurer le coût ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est le réajustement des dépenses au réel de ce que l'on connaît aujourd'hui

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

En fonctionnement, vous ne pouvez pas connaître vos dépenses réelles jusqu'à la fin de l'année. C'est le principe du fonctionnement.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On estime quand même

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez estimé au moment du budget.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au moment de réaffecter le résultat, on réajuste

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

OK, donc il n'y a rien de particulier. Ce n'est pas lié à la piscine

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il y a de la maintenance et beaucoup d'entretien.

Le chapitre 012 charges de personnel est proposé en hausse de 62.3k€. C'est essentiellement dû à l'assurance.

Il y a eu un souci au niveau des assurances du personnel. Quand le contrat a été fait, les salaires avec les calculs avaient été données jusqu'au mois d'août. Donc, ils se sont rendus compte qu'il fallait tout réajuster.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

« Ils se sont », ça veut dire que c'est un cabinet privé qui a fait ça ?

Ou c'est nous en interne

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est un cabinet privé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Chapeau.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est vrai que l'on aurait pu s'en dispenser

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le chapitre 014 atténuations de produits est proposé en hausse de 23k€. Ce sont les taxes de séjour pour continuer à recevoir 2023 qui vont être versées.

Les autres charges de gestion courante sont proposées en hausse de 156.1k€, ce qui porte le chapitre 65 à 838.4k€

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'avoue que j'ai été étonné de cette augmentation sur un chapitre qui est extrêmement figé.

Sans être « Einstein », je suppose qu'il y a une partie de la subvention au CCAS que l'on va évoquer tout à l'heure ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a aussi 45 000 € de 2023 et 2024 du casino qui ont été oubliés l'année dernière et qui doivent être reversés cette année. C'est 35 000 € pour la MEM et 10 000 € pour l'OT.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Là on est sur des dépenses.

Je suis désolé mais je ne comprends pas

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ces 45 000 € ont été perçus en fin d'année et ont été reversés cette année pour 2023, et on va avoir à les verser pour 2024

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les verser à qui ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

A la MEM et à l'OT

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce sont des subventions ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous, on perçoit la recette qui n'est pas pour nous et on la reverse à la MEM et à l'OT

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela fait partie des délégations de service public avec le casino. C'est-à-dire qu'il n'avait pas respecté ses engagements financiers ? Vous ne le vérifiez pas ?

Intervention de Madame Hélène HOMS (auxiliaire de séance)

Dans la DSP, il y a une clause où on doit reverser 45 000 €, dont 35 000 € à la MEM et 10 000 € à l'OT.

Il est vrai qu'en 2023 sur le BP, cette somme a été oubliée aussi bien en dépenses et que la recette. Elle a été rectifiée, par contre on n'a pas fait le reversement à la MEM et à l'OT.

On le met sur le BS pour 2023. On encaisse cette subvention en deux parties :

- 70% au mois de juin et 30% en fin d'année

En fin d'année, les 30% sont arrivés sur la journée complémentaire. Il était impossible pour nous de le reverser, étant donné qu'on ne l'avait pas, et c'était un petit peu trop tard car les comptes étaient arrêtés.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

D'où le BS qui permet de réajuster et de voir les oublis qui peuvent arriver

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Faut-il comprendre qu'il n'y a pas de contrôle du concessionnaire ?

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Le concessionnaire n'est pas en cause là-dessus. Il nous reverse ce qu'il a à nous reverser, ce qui est prévu réglementairement dans son contrat de concession. Et ensuite nous dans le contrat de concession il est bien prévu qu'une partie de ces sommes doivent être reversées à l'OT et à la MEM, C'est nous qui sommes en cause sur l'oubli de ces versements 2023 et que l'on rattrape.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ce que je voulais dire c'est que le concédant n'a pas contrôlé le concessionnaire.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Le concessionnaire n'est pas en cause, c'est nous qui le sommes

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il n'y a que nous qui sommes en cause, Cette somme aurait dû se déduire au résultat 2023, et là on va doubler.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

C'est pour ça qu'il est important de toujours mieux travailler sur de la comptabilité d'engagement.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) est proposée à la hausse de 6k€, ce qui porte le chapitre à 6k€ puisqu'il était à zéro. Ce sont des titres annulés au niveau des taxes de séjour et des parkings.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous dites « parkings », ce sont les concessions de stationnement ?

Nous en avons encore qui sont impayées ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Oui. On va revoir ça aussi parce que l'on a les créances irrécouvrables à vous détailler et ça va être aussi axé sur les parkings. Sauf qu'actuellement, ils ont commencé à payer. On met quand même en créances irrécouvrables en espérant que nous allons réussir à les récupérer.

Intervention de Madame Hélène HOMS (auxiliaire de séance)

Juste une précision concernant ces titres annulés. C'est un mandat et le compte s'appelle « titre annulé ». Nous avons fait des titres sur l'exercice précédent que nous sommes obligés de régulariser par un mandat pour que le compte soit correct.

Nous avons un titre sur les « quatre saveurs » que l'on doit annuler, des taxes de séjour et une place de stationnement. Pour la place de stationnement, je tiens à préciser que la personne avait fait un permis, elle savait qu'elle devait payer une taxe de stationnement puisqu'elle n'avait pas assez de place par rapport au logement. Il s'avère que ça lui faisait trop cher, elle a fait un permis modificatif qui supprimait des logements et qui annulait cette place. On va régulariser et annuler ce titre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Dans le respect de l'équilibre de la section de fonctionnement et au regard de la reprise des résultats 2022, le virement à la section d'investissement est augmenté de 177.3k€, ce qui porte le total à 232.3k€

Au niveau **des recettes de fonctionnement**, le chapitre 013 atténuations de charges demeure stable

Le chapitre 70, les produits de services sont proposés en hausse de 38.3k€, soit un total de 297.7k€

Le chapitre 731, impôts et taxes, les notifications de mars sont venues confirmer l'approche prudente de décembre qui permet d'augmenter ce chapitre de 73k€, ce qui porte le total à 5 166.8k€

Le chapitre 74, dotations et participations est quant à lui proposé en hausse à hauteur de 49.4k€, ce qui porte le total à 687.2k€ au regard des notifications d'avril

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante est proposé en baisse de 6k€ et s'ajuste à un total de 108.6k€

Le chapitre 77, produits exceptionnels est proposé en hausse de 10.2k€, ce qui porte le total à 10.2k€

Le chapitre R 002 vient reprendre la part du résultat 2023 non affectée à l'investissement à hauteur de 354.7k€

Le budget supplémentaire s'établit à hauteur de 519,7k€ en section de fonctionnement, ce qui porte le total de la section à 7 513,9k€

Je passe à la section d'investissement. On a vu beaucoup de choses par rapport au PPI.
Au total des dépenses d'investissement, il est donc proposé 424,3k€ de propositions nouvelles auxquelles viennent s'ajouter les restes à réaliser en dépenses à hauteur de 4k€ et le solde d'investissement final 2022 reporté de 628,9k€, soit un total au budget supplémentaire de l'ordre de 1 057,2k€ et un budget total de 3 704,1k€

Côté recettes d'investissement, les annexes transmises permettent également de disposer d'un niveau d'information suffisante

Les recettes nouvelles prévues à cette étape sont donc de l'ordre de 153k€ auxquelles s'ajoutent 904,2k€ de restes à réaliser dont les subventions de la maternelle, ce qui porte le total des recettes d'investissement au budget supplémentaire à 1 057,2k€ pour un budget total de l'ordre de 3 707k€ en recette d'investissement.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 17 VOIX POUR, 10 CONTRE ET 1 ABSTENTION** l'adoption du budget supplémentaire du budget principal exercice 2024

4 - ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EXERCICE 2024

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le budget supplémentaire fait apparaître des immobilisations en cours pour 120 155 €, c'est la suite du schéma directeur et la rue neuve suite à l'affectation du résultat et réserves de virement entre sections.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand vous dites « c'est la suite du schéma directeur », permettez-moi de sourire, c'est le début des travaux lié au schéma directeur. Vous n'avez rien fait, c'est un fait et pas un jugement, c'est comme ça.

Vous n'avez pas fait de travaux liés au schéma directeur

Pour la rue neuve, est-ce que vous avez une estimation en matière d'eau potable ?

Intervention de Monsieur François COMES

La rue neuve, c'est plutôt l'assainissement

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, mais il y aura les deux à faire, vous le savez bien.

Ce qui il y a là, c'est un pot commun, ce n'est pas une opération individualisée, Monsieur le directeur général des services.

Comme on fait rarement des opérations sur ces budgets annexes

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il y a 147 700 € sur le service de l'eau

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur l'opération rue neuve. Si vous ne l'avez pas, vous ne l'avez pas, vous nous le direz la prochaine fois.

Intervention de Monsieur François COMES

Les travaux seront détaillés

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est pour savoir. Rappelez-vous qu'à chaque fois que nous avons débattu sur ces budgets annexes, il était prévu que vous fassiez un emprunt de l'investissement, étant donné que pour l'instant il n'y a pas eu d'emprunt, pas d'investissement. Je vous interroge sur le premier investissement réel du mandat en matière de réseaux.

Intervention de Monsieur François COMES

Techniquement c'est un gros morceau avec un risque potentiel. Il faut quand même faire attention

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est l'opération qui est affichée à 147 000 € pour l'eau potable.

On est d'accord que lors du dernier conseil municipal, nous avons décidé de surseoir au vote du transfert de la compétence eau potable au SIAEP.

Pourquoi quand je regarde la retransmission du conseil municipal de Céret, les élus de Céret disent que l'on a transféré ? J'ai été surpris et je l'ai repassé en boucle

Intervention de Monsieur François COMES

C'est une erreur de leur part

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pourquoi le conseil municipal de Céret parle de ça

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On parle souvent de Céret, mais aussi du Boulou. Sur le conseil municipal, au moment de l'ouverture de la piscine de Céret, l'opposition a évoqué que comme commune centrale, il fallait que la communauté de communes aide la commune pour l'ouverture de la piscine. Ils ne savaient pas que la nôtre était ouverte.

C'est instructif de regarder les autres conseils municipaux.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ça doit repasser car on a retiré le point la dernière fois.

Intervention de Monsieur François COMES

Très prochainement, il y aura une commission eau

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand est-ce que vous pensez convoquer une commission eau ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

La commission eau aura lieu le 27 juin prochain. Les membres de la commission sont au courant

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ça a été envoyé aujourd'hui, car je n'ai rien. J'ai envoyé un mail en demandant la date.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas très grave, vous renverrez l'invitation dès demain matin. Je pose la question de façon générale. Est-ce que cette commission est élargie compte tenu de l'importance du débat que l'on a eu la dernière fois ?

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Je ne sais pas

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur Jean-Marc PACULL est un expert en la matière, vous le savez. J'ai été adjoint à ce niveau-là pendant deux mandats, donc je pense que je peux participer, afin que cela évite des débats stériles en conseil municipal.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Juste pour rappeler que les commissions sont ouvertes à tout le monde.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAJEM (auxiliaire de séance)

Dans le règlement intérieur de l'assemblée que vous avez adopté, tous les conseillers municipaux peuvent aller à n'importe quelles commissions. C'est rédigé comme ça dans votre règlement intérieur.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Ce qui me pose question, c'est qu'habituellement on soumet un avis lors de ces commissions. Hier soir, à la commission finances, on ne m'a jamais posé la question, à savoir quel avis je pourrais avoir sur tel ou tel point. C'est bien pour ça qu'en fait il y a une répartition des membres du conseil municipal pour que notre avis soit pris en compte

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

De toute façon, vous n'émettez qu'un avis

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est tout l'intérêt des commissions avec des membres nominatifs. En général, il y en a cinq qui peuvent donner un avis. Les autres peuvent assister à ces commissions, au débat si ça se passe bien, mais en tout cas ils ne peuvent pas donner un avis.

Si vous faites des commissions, notamment finances, et que vous ne demandez pas l'avis de la commission, on vient tous, mais ce n'est pas ça une commission.

Intervention de Monsieur François COMES

Lors de ces commissions, il y a quand même un avis qui est donné par les membres délégués. Tous les conseillers qui viennent en plus sont là pour écouter et échanger éventuellement. Mais ils ne prennent pas part au vote.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Ce serait bien que l'on soit prévenu de ces commissions, ne serait-ce que pour y assister sans émettre d'avis

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que chaque groupe est prévenu.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Ma question était sur le transfert au SIAEP. Il y avait une grosse interrogation avec de grosses inquiétudes ce qui avait conduit dans la majorité à surseoir à cette délibération, c'était le fait que la commune rompe le contrat de délégation de service public.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous avons rencontré le SIAEP et ils nous ont assuré qu'il n'y aurait aucun surcoût

Intervention de Monsieur François COMES

Si je peux me permettre, ce n'est pas la discussion de ce soir. On en parlera lors de la prochaine commission eau. Nous allons poursuivre et terminer la partie budgétaire.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 18 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS** l'adoption du budget supplémentaire budget annexe service de l'eau exercice 2024

5 – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2024

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au BS sont inscrits les dépenses supplémentaires pour la REUT et la rue neuve pour un total de 839 800 € compensés par l'affectation réserves et résultat.

Pour information, on a reçu les subventions pour la REUT de 76 268 €, et bien sûr rien ne démarre tant que l'on n'a pas la réponse de l'État qui logiquement devrait financer à hauteur de 50%

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce que vous pouvez nous rassurer sur le fait que l'on puisse toucher le montant espéré au départ car on a été une commune qui a annoncé très vite sa volonté de lancer la REUT sur sa commune et sur le département.

Je vous ai vu à BFM TV, je me suis dit si le Maire communique via les réseaux nationaux sur ce thème-là, c'est qu'il y a de fortes chances.

Le lendemain, j'ai lu dans l'Indépendant que le ministre Christophe BÉCHU avait validé que trois REUT dans le département et pas la nôtre, et des communes qui sont en aval du Tech ou de la Têt.
Est-ce que vous pouvez nous rassurer ou nous donner des éléments par rapport à ça ?

Intervention de Monsieur François COMES

Comme je ne suis pas au gouvernement, je ne pourrais pas faire mieux, bien entendu.
Je me suis entretenu avec Monsieur le Ministre Christophe BÉCHU pour lui faire part de ce manque de réalisme par rapport à notre anticipation de projets par rapport aux autres communes, comme Argelès, Saint-Cyprien et Canet, mais Le Boulou a été complètement oublié.
Dès demain, un courrier part à la sous-préfecture pour essayer de faire avancer ce financement auprès de l'agence de l'eau qui date de six mois et qui concerne le versement de cette subvention. Soit-disant, et c'est peut-être vrai, que la personne était malade et n'a pas pu répondre à la demande.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Le SDIS est très intéressé par notre REUT. De leur côté, ils vont essayer d'avoir la possibilité de...

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le SDIS c'est le service de l'État et ils n'ont pas d'impact sur le ministre de l'Écologie. Mais en tout cas, plus on est à porter le projet et plus on a de chances.
Quelle serait votre option si le financement est nettement moindre par rapport aux prévisions ?
Est-ce que l'on s'y lance ?
Est-ce que vous avez étudié les possibilités de financement ?
Il faut un « plan B » dans ce cas-là, car cela ne dépend pas que de nous.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est sur la demande officielle que l'on a portée à l'agence de l'eau et pour laquelle nous attendons une réponse. A venir dans les prochains mois et relancer Madame la Sous-Préfète.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je me suis un peu documenté sur ce dossier. Est-ce que vous avez pris attache auprès du syndicat du Tech concernant la ressource ?
J'ai cru comprendre qu'étaient priorisées en priorité les communes qui lançaient les REUT en aval des fleuves ou rivières pour permettre un juste équilibre entre ce qui est prélevé et ce qui est, au final, rejeté.

Intervention de Monsieur François COMES

Effectivement vous avez raison pour les communes en aval. Mais notre commune du Boulou a été aussi validée par le SMIGATA. Sachant que l'on ne prélève pas non plus 80% de la production, mais beaucoup moins. C'est l'arrêté préfectoral qui le signale aussi.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 18 POUR et 10 ABSTENTIONS** l'adoption du budget supplémentaire du budget annexe service de l'assainissement exercice 2024

6 – SUBVENTION BUDGET CCAS

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Vous avez vu que la maison pour tous était toujours inscrite et c'est une bonne chose. En attendant, nous avons travaillé, puisque c'est un projet qui date de 2020 et qui s'appelait à l'origine « maison du citoyen ». Nous ne sommes pas restés les « mains dans les poches » et nous avons travaillé en vue de ce projet-là.
Nous avons fait des réunions à partir d'octobre 2020, je tenais à le signaler car c'est important.
Nous avons travaillé avec Madame Anne LECLERCQ qui avait eu la gentillesse de faire des réunions avec Monsieur Christian ERRE concernant la parentalité. Vous parlez de ce que l'on allait mettre dans la maison pour tous et on est tout à fait au top de ce que l'on va mettre.
En décembre 2022, la création de la maison pour tous a été actée sur tous les documents.

Nous avons lancé grâce à Madame Charlotte FRIGERIO une consultation AMO qui elle s'occupait aussi des Petites Villes de Demain.

Nous avons lancé une procédure adaptée sur devis d'un marché d'analyses. Nous avons eu de nombreuses réunions avec le cabinet Bertier en décembre 2023, janvier 2024, février 2024, avril 2024, mai 2024, etc...

Actuellement cette maison pour tous, nous y croyons fermement.

Maintenant, on sait vraiment ce que l'on va y mettre, puisque nous avons visité plusieurs « maisons de citoyens » avec la personne qui a la charge du CCAS. Depuis 2023, le CCAS est en mairie avec les assistantes sociales, le conciliateur de justice et tous les services sociaux qui concernent le CCAS.

C'est une très bonne chose car ce sont deux entités complètement différentes, à savoir la résidence autonomie du Stabulum avec son propre personnel et le personnel du CCAS qui siège à la Mairie.

Nous en avons profité pour travailler sur l'analyse des besoins sociaux. Vous savez que dans chaque mandature, il faut absolument le faire même si ce n'est pas obligatoire. Nous avons travaillé en visioconférence avec le cabinet ITHEA sur un espace de vie sociale, à savoir ce qui va être proposé dans la maison pour tous quand nous la verrons sortir de terre.

Je vais vous parler des 70 000 € que la Mairie nous offre gentiment pour combler le déficit du CCAS. Nous avons eu un problème de personnel, des factures EDF en retard, des logements vacants à refaire.

Pour les gens qui restent six mois, un an on peut refaire les peintures. Mais pour les personnes qui restent dix ans, il faut tout refaire. Actuellement, il n'en reste que deux et ils sont entraînés d'être refaits.

Ces 70 000 € sont pour équilibrer notre budget de façon à ce que le CCAS travaille à la Mairie et fasse vraiment tout ce qu'un CCAS doit faire, à savoir toutes les missions sociales.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'en ai à peu près autant qu'il y a de millions d'euros, c'est-à-dire 72.

Par rapport à la maison pour tous, très bien si ça avance. En tout cas, ce n'est pas la vision que nous avons en conseil municipal, et jusqu'à maintenant aucun montant n'avait été flé et intégré dans le PPI. Pour nous, c'est un phénomène nouveau même si pour vous c'est votre quotidien depuis 2020.

Quant au don fait par la Mairie, je vais être un peu plus grinçant que vous et moins enthousiaste, pourquoi ?

Parce qu'un choix d'ordre économique avait été fait il y a très longtemps sous Monsieur SALGAS où il avait été convenu que le budget du CCAS et donc du Stabulum s'autoalimentent par des recettes propres.

Ce principe de base a existé jusqu'à cette année. Il est arrivé une fois durant les deux mandats de Monsieur Christian OLIVE et de Madame Nicole VILLARD que l'on baisse une subvention, mais c'était une subvention d'investissement. Ce n'était pas la même chose, c'était pour payer des travaux supplémentaires.

Pour moi, 72 000 € ce n'est pas anodin, c'est une somme qui est très conséquente vu que cela fait du CCAS la deuxième plus grosse subvention derrière la maison de l'eau. Sur la délibération qui nous est présentée je n'ai aucun élément probant sur le besoin réel du CCAS en matière de fonctionnement. Ce que vous mettez en avant par ce tableau, c'est un problème de fonctionnement pas d'investissement, à savoir qu'aucun investissement n'est prévu.

Pour revenir à vos arguments, je le fais de mémoire. L'audit, je ne vois pas pourquoi le CCAS doit le porter, sachant que c'est une commande publique de la Mairie à l'initiative du Maire pour mettre en place une politique sociale, ce n'est pas le CCAS qui le met en place. Le CCAS est un outil, un instrument pour mettre en place une politique sociale. Celui qui décide de mettre en place une politique sociale c'est le Maire et le conseil municipal.

Je ne vois pas pourquoi ces 16 800 € sont à payer par le CCAS. Pour moi, c'est une absurdité.

Il y a un budget principal, le CCAS c'est un budget annexe, le CCAS a sa propre personnalité morale. Je ne vois pas pourquoi sur une décision d'un élu, dont le Maire du Boulou, c'est au CCAS à payer.

Donc, le remboursement me paraît totalement aberrant.

Vous avez fait part d'un autre élément qui est l'augmentation de l'électricité, pour cela il y a ce que l'on appelle la revalorisation de charges locatives qui existe, qui est prévue par la loi, qui peut être annuelle, qui correspond réellement à une indexation du prix des charges par rapport au montant de l'énergie. Pour moi cela ne justifie pas non plus une augmentation et une subvention complémentaire.

Le point qui me fait « hérissier les poils », ce sont les travaux. J'ai siégé au CCAS pendant douze ans Madame LOIGEROT, moins que vous certes, mais je connais un petit peu. J'ai monté moi-même les budgets avec Madame

Mélanie BELBASBAS pendant des années, elle vous le confirmera. Ce sont des éléments que je connais un petit peu.

Quand on a un départ de locataire, c'est vrai qu'en fonction de la durée d'occupation précédente, il peut y avoir des travaux plus lourds. Sauf que, je vous rappelle que la Mairie est nue-proprétaire du Stabulum. Voyons si Monsieur le directeur général des services est d'accord avec moi. En tant que nue-proprétaire, la Mairie est responsable des gros travaux.

Si la commune considère que de refaire un appartement neuf, ce sont de gros travaux pour le CCAS, je pense qu'il n'y a aucun problème juridique pour qu'ils soient portés par la commune.

Il y a deux aspects. Si ce sont des travaux en règle, je pense que l'on est sacrément outillé en personnel sur la Mairie, que ce soit du bâtiment, de la peinture, etc..., pour refaire un appartement de 18 m², que l'on ne perde pas six mois de loyer. Pour moi, ce n'est pas audible. Quand la personne s'en va, on le sait, il y a un préavis de départ, sauf décès, mais je préfère ne pas en parler. Donc à nous de nous organiser pour que la vacance soit la plus courte possible.

Quand on a fait la présentation des besoins sociaux, la question était posée à la directrice du CCAS qui nous a dit « on a un taux d'occupation plein. On a une liste d'attente ». Cela veut dire que normalement, on doit avoir aucun appartement vacant. Et, il est du devoir du personnel du CCAS et de vous-mêmes, vous le savez pertinemment, de vous assurer que le nécessaire soit fait par les services de la commune afin d'avoir une vacance très courte, car c'est la recette la plus importante et essentielle pour le CCAS.

Je suis désolé de balayer ces trois arguments car 72 000 € de subventions, si l'on considère que c'est une subvention d'équilibre, cela veut dire qu'elle va être pérenne tous les ans.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Non, après le CCAS aura son propre budget. Il y a eu l'augmentation du personnel

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'avais oublié l'augmentation du personnel, pour quel poste avez-vous embauché et pourquoi ?

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

On a dû embaucher à la résidence Stabulum pendant neuf mois du personnel qui nous coûté très cher.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pourquoi on a embauché ? Les neuf mois correspondent à quoi ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'était à l'époque où la directrice était en congés maternité et la personne qui a repris son rôle de directeur n'avait plus la capacité à suivre toute la gestion à la fois du CCAS et du Stabulum.

Vis-à-vis des discussions avec le Département d'une part, avec les institutions d'État, avec la CAF, on avait pris quelqu'un en formation pour assurer le complément d'activités. Lorsque le CCAS est venu en Mairie, une autre personne est venue pour aider la directrice quand elle est rentrée.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Pour parler vrai, on nous a imposé une personne qui devait être, d'après l'ancien Directeur général des services, payée par le Département autour de 500 €, puisqu'elle était en formation. Après vérification, nous nous sommes rendu compte que cette personne n'était pas rémunérée comme il était prévu en démarrage. C'est-à-dire trois ou quatre fois plus.

Ceci étant dit, pour compenser, cela date d'un certain temps en arrière, on nous avait promis que l'on nous payera une partie de l'électricité. C'est pour cela que j'ai parlé de l'EDF. Cela n'a pas été fait, car après avoir régularisé la situation, nous avons dû quand même payer l'EDF.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pierre, Paul ou Jacques, peu importe mais ce soir, il y a trop d'erreurs que nous payons.

Vous êtes de bonne foi, je vous connais suffisamment pour ne pas en douter. Cela veut dire qu'il y a eu une erreur faite par qui que ce soit, en tout cas quelqu'un au sein de la Mairie et cette erreur on la paye à hauteur de 27/28 000 € par an, c'est-à-dire un temps plein.

Cette personne a été embauchée dans le cadre du remplacement d'un agent dans le cadre d'un congé de maternité. Le congé maternité est revenu.
Est-ce que nous avons un réel besoin de cette personne au CCAS avec un fonctionnement qui n'a pas changé ?
Est-ce que cet emploi ne peut pas être dilué au sein des services municipaux pour avoir une autre tâche, par exemple ?

Intervention de Monsieur François COMES

Actuellement, on a les tâches du CCAS qui évoluent, n'est-ce pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour l'instant, ça n'évolue pas.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Avant c'était quoi le CCAS, la banque alimentaire pour beaucoup. Qu'est ce qu'il faisait d'autre en plus ?
Là, on s'occupe de beaucoup plus de choses, par exemple la parentalité, les violences faites aux femmes, chose qui ne se faisaient pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous dites des bêtises. La parentalité pour en parler, j'en sais un peu plus que vous car j'ai une animatrice de la maison des jeunes qui a participé.

Premièrement, c'est porté par la communauté de communes.

On est d'accord ? Quand je ne sais pas quelque chose, je ne dis pas.

La parentalité, non. Le CCAS a les mêmes services qu'auparavant, offre les mêmes possibilités, à savoir la participation pour les cotisations, pour le sport, pour les enfants, les chèques solidarité, tout cela existait.

Ne me dites pas que vous avez développé la politique sociale, et que cela nous coûte 72 000 € c'est mentir.

Que vous ayez des projets à venir, mais ils ne vont pas nous coûter avant qu'on les mette en place quand même, sinon c'est malheureux.

Intellectuellement, ces 72 000 € je n'arrive pas, en ce qui me concerne, à les justifier.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Déjà, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je pense que.... « **dysfonctionnement micros** »

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quel est le fonctionnement d'un CCAS ? Est-ce que vous le savez ? Je sais que Madame LOIGEROT le sait parfaitement.

Il n'est pas de gagner de l'argent.

Regardez 2014, 2015, 2016, le but c'est d'équilibrer. A un moment, le CCAS avait la possibilité de faire des investissements, par exemple le réfectoire qui avait été fait, la terrasse qui avait été faite avec le terrain de pétanque, etc... C'était de l'investissement. Dès que l'on pouvait dégager de l'investissement, on le faisait.

Là, il n'y a plus de possibilités.

Si un CCAS gagne de l'argent, cela veut dire qu'il l'utilise mal.

Vous me dites l'équilibre, mais regardez en 2020 on est à l'équilibre, 2021 on est à l'équilibre. A partir de 2022, 2023 vous avez parlé d'une embauche. C'est une erreur de votre fait et je pense que si cette erreur est liée à votre décision municipale, c'est à la municipalité à le porter en direct, certainement pas au CCAS.

Je ne veux pas priver le CCAS de ressources bien au contraire, c'est important de le dire. Sauf que pour moi, avec tous les éléments que vous nous avez donnés ces 72 000 € ne sont pas justifiables.

Dans la mesure où il y a un accord qui date d'une dizaine d'années où vous avez le loyer, où vous vous gérez, ce n'est pas à la commune d'un coup de dire en 2024 « ça coûte plus cher, on va verser 72 000 € »

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Ça ne n'est pas du tout passé comme cela. C'est difficile pour moi de vous donner les tenants et les aboutissants même si je sais que je devrais le faire.

Mais il est vrai que maintenant, on fonctionne avec deux services séparés. Pendant longtemps, nous avons fonctionné avec uniquement la responsable du Stabulum qui est devenu le CCAS, et qui faisait les deux.

En même temps, on a eu besoin d'un personnel supplémentaire pendant neuf mois.

C'est ce qui nous a mis en difficultés. On nous avait promis que l'on nous paierait l'électricité et on a dû reverser une certaine somme d'électricité, ce qui représente environ 70 000 €. Maintenant, c'est fini et chacun va « gérer sa vie »

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis désolé mais hier nous avons eu sensiblement les mêmes questions avec les mêmes réponses. Finalement, vous nous donnez des explications qui sont conjoncturelles. Hier j'ai bien posé la question à Monsieur le Directeur général des services qui m'a dit qu'il fallait être structurel.

C'est-à-dire qu'il fallait s'attendre tous les ans à verser entre 50 et 60 000 €

Ce n'est pas conjoncturel, c'est structurel.

Monsieur Patrick FRANCES vous a donné des pistes d'orientations pour rééquilibrer les choses et ne pas faire supporter au CCAS les choses qui relèvent de la commune et faire en sorte que ce ne soit pas structurel.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je voudrais ajouter une chose par rapport à ce que vous avez dit. C'est intéressant, car c'est un débat que l'on n'a jamais eu.

Vous avez pris la décision d'opérer une scission entre le personnel dédié du Stabulum et du CCAS. Quand on ne mutualise plus, c'est-à-dire quand on crée des services distincts, c'est plus coûteux en masse salariale. Et, je suis désolé mais cela aurait dû être un choix à valider en conseil municipal. Et si ce choix-là nous coûte de l'argent, je suis contre le fait que l'on verse 72 000 € pour des erreurs commises.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Une erreur qui ne se reproduira pas car après il va falloir budgéter le fonctionnement du CCAS. En fait, le CCAS ne dépense pas d'argent, hormis le personnel. Nous avons tout le personnel qu'il nous faut aussi bien au Stabulum qu'à la Mairie.

Intervention de Monsieur François COMES

L'idée c'est de laisser le Stabulum se gérer lui-même

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

On voit bien sur le graphique qu'il y a quand même un problème, puisque les courbes sont plates de 2014 à 2020, et à partir de 2021, on passe chaque année à plus 30, plus 40. Et vous voyez bien que la dérivée va vers le haut. Donc si on ne fait rien, cela va continuer. Ce n'est pas du conjoncturel

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Franchement, je ne peux pas vous répondre pour savoir si cela va continuer.

Intervention de Monsieur François COMES

Il y aura une analyse qui va se traiter dans les prochaines semaines pour revoir le mode de fonctionnement de l'ensemble du CCAS et du Stabulum sur lesquels il y avait un véritable sujet de maintenance et d'entretien avec quelques frais qu'il a fallu mettre dedans, et surtout les embauches d'été pour le fonctionnement du Stabulum lui-même et cela représente un coût.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis d'accord avec vous sur ce que vous venez de dire peut-être, mais ce débat sur le CCAS nous ne l'avons pas eu. On arrive à un moment charnière et on s'aperçoit qu'il va y avoir des déficits qui vont être structurels.

Monsieur Alain GRANAT vient de vous l'expliquer. Ce n'est pas plus clair que ce graphique-là

Est-ce que l'on est tous là autour de la table à se dire que l'an prochain, au budget de la commune, il y aura une subvention pour le CCAS à hauteur de 50/60 000 € ?

Ces chiffres-là nous ont été donnés hier par Monsieur le Directeur général des services.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je pense que oui car il doit y avoir une action sociale et que le CCAS soit un vrai CCAS, pour les enfants, les personnes isolées, etc... un tas de choses que le CCAS ne faisait pas jusqu'à maintenant.

Depuis que Madame Rolande LOIGEROT a fait venir le CCAS en Mairie, je trouve qu'il a bien évolué.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce que j'ai aimé des arguments de Madame Rolande LOIGEROT, c'est sa sincérité.

L'histoire « du elle a transformé le CCAS, c'est pour cela qu'on verse 72 000 € », vous savez tous autour de la table que c'est « du flan ». Il ne faut pas mentir.

Le fonctionnement est à l'identique, si ce n'est qu'il y a une scission du personnel. Il n'y a pas besoin d'être Einstein pour savoir que lorsque l'on divise des services, ça coûte plus cher. C'est une loi qui s'impose à nous.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est quand même important d'avoir un CCAS qui fonctionne seul

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il n'y a aucun changement dans le fonctionnement du CCAS sauf qu'on lui verse 72 000 € alors qu'avant il était autonome et ce pour le même service.

Si cela vous satisfait en tant qu'adjointe aux finances, j'ai peur.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Madame Claudine MARCEROU était au conseil d'administration du CCAS et qui a voté ce budget.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame Claudine MARCEROU a voté, c'est son problème. J'ai ma position, j'ai des éléments que Madame Claudine MARCEROU n'a pas. J'ai siégé pendant douze ans et heureusement. Le CCAS tel qu'il existe aujourd'hui est exactement le même que l'an dernier et pour lequel il n'y a pas eu de subventions de 72 000 €.

Les éléments que nous a évoqués Madame Rolande LOIGEROT ne m'ont pas satisfait, car je me rends compte que ce sont des erreurs de la commune, une mauvaise gestion en matière de personnel, de travaux, etc... qui sont la conséquence de tout ça. Ce n'est pas l'amélioration de la politique sociale qui n'a pas changé, je le précise.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que l'on est dans le sens de l'évolution. Je pense que dans les prochaines semaines, les prochains mois, nous allons reprendre un petit peu tous ces éléments afin de retirer quelque chose de plus cadré et de montrer que le Stabulum a sa propre gestion. Le CCAS a besoin d'évoluer.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 17 VOIX POUR 9 CONTRE et 2 ABSTENTIONS** la subvention budget CCAS

7 - CONVENTION DE MUTUALISATION DES CHARGES ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS

ANNEXES

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est une convention que l'on refait pour les services annexes eau et assainissement afin de bien établir les choses avec eux et par rapport au temps de travail du personnel de la commune.

En fin d'année, le temps passé du directeur des services techniques, responsable des services marchés, adjoint service finances, sa responsable service finances, et le directeur général des services vont être refacturés.

L'année dernière, de mémoire c'était de 35 000 €. Là nous sommes sur 37 000 € sur chaque service.

C'est une convention qui est valable un an reconduite tacitement, avec une limite de quatre ans.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur la forme, je sais que c'est une possibilité qui est offerte, même si c'est « on déshabille Pierre pour habiller Paul ». C'est exactement la même chose que le CCAS. Cette somme qui sera reversée sur le budget principal va venir des budgets annexes. Une fois de plus, ce sont des jeux d'écritures qui vous regardent.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cela a toujours été fait

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, ça n'a jamais été fait. Apportez-moi la preuve que cela a été fait. Ça a été fait uniquement pour la maison de l'eau et de la méditerranée car il y avait des statuts de contrats privés.

Sur le fond, j'ai juste une question. Vous faites une commission eau le 27 juin prochain. Cela veut dire que vous partez toujours sur le principe de transférer.

A quoi sert cette convention ?

Est-ce que la convention va s'appliquer au SIAEP ou vous faites ça pour six mois en fait ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Déjà, s'il y a un transfert, ce sera uniquement l'eau et pas l'assainissement

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, l'eau potable qui est le plus gros budget

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est une convention qu'il faut faire, sinon c'est rejeté par la trésorerie. L'année dernière la convention n'a pas été faite et le titre a été rejeté par la trésorerie

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Oui, parce que vous avez émis le titre et vous vouliez récupérer la partie de salaires, c'est loin d'être obligatoire. C'est un budget annexe qui a sa propre vie avec son propre fonctionnement.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

A partir du moment où il y a du personnel de la commune qui travaille sur ces budgets annexes, il est tout à fait normal de faire cette opération.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Voilà, c'est votre norme mais pas la norme réglementaire. Donc, on le fait alors que l'on va transférer le budget eau potable. On prend cette délibération pour six mois.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pour l'instant, nous n'avons rien transféré. Et de toute façon, vous savez très bien qu'en 2026, les deux budgets vont être transférés avec la compétence de la CCV.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est pour ça qu'une telle convention me fait sourire

Intervention de Monsieur François COMES

De toute façon, c'est pour 2024 sachant que si jamais on doit transférer ce ne sera pas avant 2025.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 18 VOIX POUR et 10 ABSTENTIONS** la convention de mutualisation des charges entre le budget général et les budgets annexes

8 – PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire définie par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales

Afin de répondre aux normes comptables en vigueur, il est proposé de constituer une provision à minima à hauteur de 15% des créances dépréciées afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat.

Les provisions ont un caractère provisoire : elles doivent être ajustées tous les ans et même en cours d'année si de nouvelles créances basculent dans les comptes de créances contentieuses.

Il est donc proposé de constater au compte 6817 une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 350 €, soit 15% d'une créance douteuse de 9 000 €

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal **DECIDE PAR 27 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** la provision pour créances douteuses

9 – CONVENTION SYDEEL RUE NEUVE

Intervention de Monsieur François COMES

Sur les travaux qui sont estimés sur la partie électricité sont de l'ordre de 52 804 € HT
Le SYDEEL 66 et ENEDIS se proposent de prendre 40% de ce montant soit 26 000 €

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Vous avez parlé de réseaux électriques, mais pour les réseaux de télécommunications, c'est prévu ?

Intervention de Monsieur François COMES

Pour les réseaux de télécommunications, je ne pense pas que cela a été vu.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il faut lire la convention, c'est marqué

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que dans le secteur les gaines sont déjà enterrées.
Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la convention de mandat SYDEEL rue neuve

10 – DENOMINATION DU STADE SYNTHETIQUE « REY ALVARO »

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Né le 16 juin 1965 à Montevideo, capitale de l'Uruguay, Alvaro REY y grandit auprès de ses parents et de son frère jusqu'à l'âge de 10 ans. Il quitte l'Amérique du Sud pour rejoindre l'Andorre puis Prades pour y faire ses études comme dessinateur industriel. Il s'orientera par la suite vers une formation de comptabilité qui le conduira à être embauché en 1989 par la société Guanter-Rodriguez au Boulou en tant que comptable où il effectue toute sa carrière.

Reconnu pour son altruisme, Alvaro REY, que tout le monde connaissait mieux sous le nom de Vava, a intégré le bureau du Boulou Saint-Jean Sportif Football Club en 2010 et a embrassé le poste de vice-président et de trésorier à la fois.

Pour son dévouement sur le plan associatif et sur suggestion du club, Monsieur le Maire propose de lui rendre hommage en donnant son nom au stade synthétique des Albères en accord avec la famille.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipale **DECIDE A L'UNANIMITE** la dénomination « stade Alvaro REY »

12 – CONVENTION ENVIRONNEMENT NUMERIQUE (ENT école) ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Intervention de Madame Caroline ROCAS

Dans le cadre de la mise en place d'un environnement numérique de travail 1^{er} degré pour la région académique Occitanie, projet d'intérêt général dénommé ENT-école, les parties contractantes, conscientes des enjeux du numérique pour la réussite des élèves, conviennent de mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à l'école. Ce partenariat s'inscrit dans le contexte de la priorité conférée par le Ministère de l'Éducation nationale au numérique dans la loi d'orientation et de programmation de l'école et de la République et dans le cadre de la compétence régionale relative au service public du numérique éducatif de la rectrice de région académique d'Occitanie.

La région académique s'appuie notamment sur la politique éducative et son volet numérique proposés par le ministère de l'Éducation nationale.

La région académique et les collectivités signataires se fixent comme objectif le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail ENT-école. A cette fin elles coopèrent et mutualisent leurs moyens.

Par le projet ENT-école, les académies de Montpellier et de Toulouse s'engagent sur le déploiement généralisé d'un ENT pour le premier degré.

Elles proposent sur la base d'une solution applicative commune, un accompagnement, une assistance et de la formation aux enseignants.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce sera un bien pour la partie scolaire

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique (ENT école) année scolaire 2024/2025

13 – CONVENTION ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L ANNEE 2023/2024

Intervention de Madame Caroline ROCAS

Le syndicat Intercommunal scolaire (SIS) de Céret étant compétent en matière de restauration scolaire, il lui incombe à ce titre de pourvoir au bon fonctionnement du service.

Pour ce faire, la commune du Boulou et le syndicat Intercommunal scolaire de Céret ont convenu qu'un agent titulaire de la commune du Boulou affecté au service de restauration scolaire sera partiellement mis à disposition durant l'arrêt maladie de la personne qui occupe le poste.

Intervention de Monsieur François COMES

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel affecté au service de restauration entre la commune du Boulou et le SIS de Céret année 2024

14 – CONVENTION INSEE ENQUETE « FAMILLES » 2025

Intervention de Monsieur François COMES

Cela fait partie des enquêtes qui viennent régulièrement et ce recensement est totalement légal.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** à la convention entre l'INSEE et la commune du Boulou fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête « Familles » pour 2025

15 – BILAN DE L'EXPERIMENTATION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A UN AN

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cette expérimentation a débuté le 06 mars 2023 et s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- Période du 6 mars au 31 mai 2023 : extinction de l'ensemble du périmètre communal de 23h à 5h
- Période du 1er au 30 juin 2023 : dérogation périmètre centre-ville de 0h à 5h
- Période du 1er juillet au 31 août 2023 : dérogation périmètre centre-ville de 1h à 5h
- Période du 1er septembre 2023 au 29 février 2024 : extinction de l'ensemble du périmètre communal de 23h à 5h

Cette analyse a été faite sur trois critères :

- 1 Impact sur la sobriété énergétique et économique
- 2 Impact sur la prévention et la sécurité
- 3 impact sur le cadre de vie et la perception citoyenne

Il convient donc au conseil municipal d'évaluer cette expérimentation au bout d'un an en comparant la période 22 de mars 22 à février 23 sans extinction de l'éclairage avec la période 23 de mars 23 à février 24 sous le régime de l'expérimentation.

1 Impact sur la sobriété énergétique et économique :

De la période 22 à la période 23, la consommation énergétique de l'éclairage public communal est passé de 533 474 kwh en 2022 à 237 933 kwh en 2023, soit une baisse de **55%** de la consommation sur 1 an.

D'un point de vue économique et des prix des marchés du gaz et de l'électricité qui seront 10 fois supérieurs en 2023 à ceux de 2020 et en intégrant l'amortisseur prévu pour les entreprises et collectivités, l'économie financière générée est sur un an de l'ordre de **37%** à hauteur de **42k€**.

2 Impact sur la prévention et la sécurité :

Les statistiques en matière de crimes et délits relèvent des services de gendarmerie et revêtent un caractère strictement confidentiel selon leurs instructions. Elles sont classées sous différentes rubriques (Sécurité routière, Intervention, Délinquance, Prévention, et présence).

Les données étant nombreuses et difficilement interprétables au regard des différentes natures de données, de leur lieu, de leurs caractéristiques, et compte tenu que les actes de ces statistiques incluent les interventions au niveau de l'autoroute, de la barrière de péage, ont un caractère transfrontalier, et peuvent également concerner les zones d'activité, le parti pris a été retenu de concentrer l'analyse sur les rubriques intéressant davantage le cadre de vie que l'on retrouve dans les domaines de la sécurité routière, les interventions, et la délinquance (accidents corporels, tapages, cambriolages) auxquelles ont été ajoutées d'autres rubriques pour étoffer l'analyse..

L'autre approche sera ainsi de proposer un focus en entonnoir, de l'annuel à l'heure.

3 Impact sur le cadre de vie et la perception citoyenne :

Sur ce dernier critère, il appartiendra d'examiner le nombre de saisines individuelles défavorables ou favorables à l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public ainsi que le nombre de pétitions et de pétitionnaires au regard du nombre d'habitants et de foyers de la commune du Boulou qui est de 5 313 habitants, 3 600 logements, 11 quartiers, et 2 600 ménages.

La période d'octobre 2023 à février 2024 n'a pas enregistré de nouvelles réclamations.

Intervention de Madame Catherine PEYTAVI

Question de Madame Rose-Marie QUINTANA : A-t-on évalué les conséquences économiques de l'extinction de l'éclairage public, plus précisément la fréquentation des restaurants a-t-elle été évaluée ? Baisse de fréquentations le soir, en semaine, etc...

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je n'ai pas eu d'échos à ce niveau-là. Je connais un petit peu les restaurants et ils ne m'ont jamais parlé de baisse de fréquentations. Ils étaient très contents que l'on décale les horaires en centre-ville.

Intervention de Monsieur François COMES

Pour moi qui passe de temps en temps en partie nocturne dans le cœur de ville, je peux vous dire que le retour des restaurants quand il est 23 heures passé, il n'y a pas foule. C'est vrai qu'il peut y avoir encore des gens qui sont dehors, mais j'y passe régulièrement et je ne trouve pas grand monde dehors.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je vais aller dans le sens de ce que j'ai pu dire hier soir.

Vous nous présentez un bilan où finalement on connaissait déjà la réponse. Quand on coupe l'éclairage, on ne consomme pas, donc la facture baisse. Jusque-là, nous sommes d'accord.

On a moins consommé car nous n'avons pas éclairé.

Vous retirez 320 000 € sur les investissements prévus sur l'éclairage public. Aujourd'hui, vous faites le constat de l'économie réalisée. J'ai l'impression que cela va vous satisfaire, c'est-à-dire que vous n'allez pas poursuivre le développement de solutions alternatives que se doit de se doter la commune du Boulou qui est particulière, car c'est une commune thermale, touristique, avec des labels, on accueille des touristes et on a aussi des habitants qui méritent mieux que de se retrouver dans le noir à certains moments de la soirée, les commerçants également. Je regrette que l'on se base simplement sur un constat qui était inévitable et tellement logique qu'il a sauté aux yeux de tous, à savoir quand on coupe l'électricité, on consomme moins et la facture baisse.

Je voulais juste nuancer les chiffres concernant la délinquance qui sont basés sur les chiffres de la Gendarmerie. Effectivement, on note une baisse des cambriolages. Il n'y a aucun chiffre, aucune donnée, nous avons juste des diagrammes où l'on voit que fatalement il y a une augmentation des vols liée aux véhicules. Ce sont deux types de criminologie différentes. Actuellement, on note beaucoup d'incivilités et beaucoup moins de cambriolages.

Je regrette qu'il n'y ait aucune donnée de la police municipale sur les incivilités sur du mobilier urbain, sur d'autres choses au niveau de la commune.

Est-ce que vous pouvez y répondre ?

Il n'y a aucun impact environnemental et il aurait été intéressant de le donner. A chaque fois, Monsieur le Maire nous renvoyait sur le fait que des personnes sont contentes. Je ne sais pas pourquoi le cabinet ne l'a pas fait, si cabinet il y a eu, ou peut-être avez-vous repris les diagrammes d'EDF

Aujourd'hui nous présenter après un bilan aussi pauvre et aussi logique sans aucune vision à nous présenter ce que vous comptez faire en solutions alternatives, car il y a énormément de choses qui se font aujourd'hui et pas uniquement « j'allume ma rue » et qui n'est pas du tout efficient. Il y a la possibilité de détecteurs de mouvements sur des lieux ciblés pour permettre aux commerçants du centre-ville d'avoir une activité normale.

Ce que dit Monsieur le Maire, très bien, il constate en se promenant, qu'à 23 heures les terrasses des restaurants en centre-ville sont vides. Mais la position d'un Maire est de se dire « pourquoi les restaurants sont vides, pourquoi le centre-ville n'est pas attractif ? ». Il y a peut-être d'autres raisons que l'éclairage public, mais j'aimerais avoir ces réponses-là.

Je trouve que c'est dommage.

Est-ce que là autour de la table, et je m'adresse à tout le monde, que se doit de faire Le Boulou dorénavant ?

Est-ce que l'on continue à mettre en place des solutions alternatives, à développer le LED ?

Vous retirez 320 000 € et je me dis ils vont complètement arrêter de développer et vont simplement se dire « on coupe l'éclairage et voilà ».

Sur l'impact sur le cadre de vie et la perception citoyenne, vous vous basez sur les retours de sept habitants et vous dites « nous n'avons pas eu d'autres retours cette année ». En fait c'est de la résignation, c'est complètement ça, je pense que les personnes sont résignées.

Intervention de Monsieur François COMES

Même si on éteint et que l'on fasse du nocturne en hiver et il est vrai que les terrasses en hiver sont moins peuplées qu'en été. C'est bien pour cela que l'on a reculé l'heure d'extinction l'été pour justement avoir un peu plus de monde. Je vérifierais à nouveau si à 23 heures quand c'est encore allumé, il y a du monde.

On a quand même des gens qui ont des manières de vivre qui sont assez constantes et bien reconnues.

Je pense que les gens qui travaillent, qui sont en tourisme, qui sont en cure, sortent mais en soirées très tardives, je ne vois pas grand monde. Je vois même que le restaurant Le Rallye qui a été repris et qui fonctionne bien, même s'il a du monde dans la journée, en soirée il y a encore moins de demandes effectives.

Rappelez aussi que l'extinction de nuit, cela a été montré précédemment, il y avait trois critères liés justement sur la partie économique, mais aussi la partie cadre de vie et la prévention et la sécurité.

Quand vous regardez tous les points que l'on vient d'aborder, les risques générés par cette extinction dans la nuit ne sont pas majoritairement gravissimes pour notre population. La Gendarmerie qui ne peut pas publier tous ses chiffres a donné quand même ce diagramme qui montre à quel point on peut être rassuré sur cette extinction nocturne.

Au Boulou, nous ne sommes pas les derniers à avoir provoqué cette extinction nocturne. Car dans bien des communes du département et pas que, c'est déjà existant.

On va reprendre un peut tout cela et travailler quand même sur cette disposition qui a été validée par une grande partie de la population. Je pense que derrière c'est quand même quelque chose qui sera évolutif sur le plan technique dans les prochains mois.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je réitère la position que vous connaissez tous déjà. Pour moi c'est une régression du service à la population. De fait, vous avez instauré un couvre-feu puisque les gens ne peuvent pas sortir. Les solutions techniques n'ont toujours pas été appliquées, alors qu'il y a des solutions qui permettent de faire des économies.

On continue à éclairer la commune de Tresserre, la commune de Maureillas, des voiries départementales.

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a encore des sujets qui vont être traités. Il faut savoir que sur Tresserre, à l'époque il y a eu un accord avec Monsieur Christian OLIVE pour que ce giratoire soit aussi géré par la commune car c'est en entrée du Boulou. C'était au début que la RD900 se mettait en œuvre. C'est comme ça que cela a été visualisé pour la commune du Boulou

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous insistez sur l'attractivité en disant que ça n'a pas d'impact. Il ne faut pas oublier une chose, c'est que ce ne sont pas les curistes ou les touristes qui payent les impôts locaux à la commune du Boulou, ce sont les habitants. Le service public, et l'éclairage public en est un, on se doit de le rendre à la commune et surtout aux habitants de la commune, c'est un premier élément.

Le deuxième élément est que l'on ne vous reproche pas d'avoir fait une expérimentation à la rigueur, car elle a au moins la raison d'être, vous avez essayé quelque chose.

Ce que l'on vous reproche, c'est que vous n'en tirez rien, vous vous satisfaites de chiffres un peu aléatoires en matière de sécurité, une absence d'impact économique.

Ce qui m'intéresse c'est le bien-être des personnes âgées qui rentrent d'un loto, des gens qui travaillent et qui rentrent la nuit. Ils sont quand même moins à l'aise sans éclairage, que vous le vouliez ou non. Il y a des personnes seules qui ont peur. Il ne faut pas le négliger.

Ce que j'aurais voulu, c'est dire « voilà, on a fait ce test-là, il y a du pour et du contre, que fait-on maintenant ? » Je sais ce que vous allez faire, vous allez nous proposer de continuer, et nous y serons farouchement opposés, je vous le dis tout net.

Parce que cela s'appelle « ne pas évoluer » dans le temps. Comme des coqs, nous sommes fiers d'avoir économisé 42 000 € sur l'année qui n'est même pas la subvention supplémentaire que vous allouez au CCAS, imaginez un peu le rapport des choses et on ne tente rien. Donc les 720 000 € sont là, c'est de l'apparat. On a enlevé 300 et certainement 200 l'année prochaine, etc..., et on laissera la situation comme ça.

Et les suivants s'ils veulent couper l'éclairage public, ils devront équiper en LED un poteau sur deux si nécessaire, etc...

Et vous voulez que l'on soit satisfait de ça ? On ne peut pas l'être.

Intervention de Monsieur François COMES

On a déjà discuté très largement de ce genre de choses. Dans notre cadre légal, on avait validé cette extinction nocturne car il y avait un engagement d'énergie. Cette expérimentation a montré ses preuves quand même.

Et cela ne va pas empêcher que derrière on effectuera aussi des travaux complémentaires dans les prochains mois en fonction de nos capacités.

Je pense qu'il faut continuer car « ce n'est pas Versailles chez nous » et qu'il faut continuer à faire des économies et je reste sur cette idée-là car j'y tiens et je pense que mes collègues vont me suivre aussi dans cette démarche.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je voudrais ajouter un dernier mot pour finir. Pour revenir sur l'aspect financier et le titre pompeux « adaptation au changement climatique », qu'en est-il des 40 000 litres de fioul qui partent en fumée tous les ans ?

Intervention de Monsieur François COMES

Que fait-on avec la réhabilitation thermique et énergétique en solaire ? Comment on va faire quand on reprendra plus tard les Echards ? On travaille dans ce sens-là. Demandez les noms des communes qui travaillent les projets sur la réhabilitation thermique et énergétique dans la même mandature. On est assez premier dans ce domaine-là.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

Le conseil municipal **DECIDE PAR 17 VOIX POUR 10 CONTRE et 1 ABSTENTION** le bilan de l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public à un an

Concernant les décisions, est-ce qu'il y a quelque chose de particulier ?

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DES COMITES DE QUARTIERS

Intervention de Madame Catherine PEYTAVI

J'ai une question de Madame Rose-Marie QUINTANA, Elle veut juste savoir si nous aurons accès au diagnostic par mail, par consultation.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est une présentation.

On va d'abord aborder les questions diverses.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Pouvez-vous nous rappeler qui a pris la décision initiale de changer le sens des priorités sur l'avenue du général de Gaulle en posant des panneaux cédez le passage ? Et pourquoi ? En réponse à notre inquiétude sur le caractère accidentogène du croisement, lors du dernier conseil municipal, vous avez décidé par l'intermédiaire d'Hervé Cazenove de remplacer les panneaux existants par des STOP.

Que pensez-vous de l'expérimentation en cours concernant la sécurité et la fluidité de la circulation ?

Intervention de Monsieur Hervé CAZENOVE

Nous avons mis des panneaux « stop ». Dans l'ensemble la vitesse est plus respectée qu'avec les panneaux « cédez le passage ». Il est évident qu'il y a énormément de bouchons.

Quand il y avait le panneau « cédez le passage » beaucoup ne le respectait pas. Maintenant c'est mieux respecté mais il y en a toujours qui grillent les « stop ». Il y a des conducteurs qui ne respectent rien même pas les feux clignotants.

Maintenant, si jamais vous avez une idée extraordinaire, je suis preneur.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Attention, ce n'est pas forcément d'avoir une idée. Je demandais qui initialement avait mis « cédez le passage » et pourquoi. Au départ, on est quand même sur une avenue principale à savoir l'avenue Général de Gaulle et on a changé le sens des priorités en mettant au départ des panneaux « cédez le passage ». Et on a changé la priorité dans le sens où c'était la sortie Léon Jean Grégory en priorité sur l'avenue Général de Gaulle. Qui initialement a pris cette décision et pourquoi ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il faut savoir qu'au départ un giratoire était prévu à ce carrefour avec un gain de terrain sur la parcelle attenante de l'usine de bouchons qui était validé et qui au dernier moment se rétracte et ne donne plus ce bout de terrain. Donc, le giratoire ne rentrait plus.

C'est un faux giratoire qui a permis de ralentir la vitesse et qui était nécessaire pour respecter la vitesse à 30 km/h puis à 20km/h dans le centre-ville.

Lors d'un conseil municipal, tout le monde était favorable pour un « stop ».

Cela réduit donc la vitesse et j'ai constaté dans le passage de la Courme, avec le « stop » plus loin les gens vont moins vite qu'à l'époque du « cédez le passage »

On fait cette expérimentation avec le « stop » et on verra plus tard si on peut encore faire mieux.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je vous rejoins car pour certains, on peut mettre ce que l'on veut, ils ne respecteront pas un cédez le passage, un stop ou quoique ce soit. C'est effectivement la responsabilité de chacun.

J'avais trouvé que le « cédez le passage » ralentissait, et quand c'était libre on pouvait passer. La problématique c'est qu'à aujourd'hui, le « stop » si on le respecte au regard du code de la route, on doit marquer l'arrêt. A 22/23 heures, ce n'est pas trop gênant, à 18 heures ça l'est un peu plus.

Les jours où malheureusement il pleut, et nous le savons tous, tout le monde va au Perthus. Déjà, on a la 115 qui est engorgée, le Distriport qui est bloqué. La seule échappatoire est en gros la RD900.

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela se vérifiera. Il y a bien entendu ce trafic qui est un peu ralenti et le reste sera à voir dans les prochains mois. Voyons comment va se passer l'été et en fonction de ça on prendra une autre décision si nécessaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je voulais juste préciser et c'est important, c'est que la dernière fois j'avais posé la question et je vous demandais « que comptez-vous faire pour sécuriser ? » Je ne pense pas avoir dit « il faut mettre un stop ». Nous n'étions pas à cette initiative, je tiens à le préciser.

Le « stop » quand il a été posé, il y a eu un accident instantanément. Alors moins accidentogène, je ne sais pas. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une incompréhension complète. Elle y était avec le « cédez le passage ». Finalement, le panneau à respecter ne change rien. Les gens ne regardent pas à droite quand ils viennent de Perpignan et c'est un problème, qu'il y ait un panneau ou pas, ils ne regardent jamais à droite.

Intervention de Monsieur François COMES

Et pourtant, il y a la limitation de vitesse

Intervention de Monsieur Patrick CORBIN

Si je me souviens bien, on a évoqué ce point en conseil municipal et vous avez voté pour le stop

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il n'y avait pas de vote car c'était une question diverse. Monsieur le Maire avait même dit qu'il n'était pas très pour l'installation d'un stop

Intervention de Monsieur Patrick CORBIN

La majorité des conseillers municipaux était pour l'installation d'un stop.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Monsieur CORBIN, je vous invite très sincèrement à relire le procès-verbal. C'est très clair. On pose la question, réponse de Monsieur Hervé CAZENOVE « on va poser un stop »

Intervention de Monsieur Patrick CORBIN

C'est une expérimentation. Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET disait qu'il allait y avoir des bouchons l'été. Ça fait dix ans que j'habite au Boulou et il y a toujours eu des bouchons l'été, stop ou pas stop.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Monsieur CORBIEN, cela fait 54 ans que j'habite au Boulou, donc je le connais et je l'ai connu avant la déviation. Et ce que vous appelez la Rocade, je peux vous garantir que les bouchons du Boulou vous ne les avez pas connus tels que nous les avons connus à l'époque.

Je ne vous ai jamais dit qu'il y aurait des bouchons et j'espère qu'il n'y en aura pas. Je serais la première victime, mais comme tous les gens qui travaillent sur la zone d'activités, les gens qui vont faire les courses chez Lederc, chez Lidl, ou ailleurs, cela va être compliqué. On connaît très bien la situation du Boulou en été quand il fait un gris, tous les touristes désertent la plage et se précipitent sur le Perthus. Vous ne pouvez pas dire que vous ne l'avez pas vécu.

Intervention de Monsieur François COMES

Si jamais les gens se précipitent au Perthus, pourquoi traversent-ils Le Boulou ? Autant qu'ils fassent le tour.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Parce que, Monsieur le Maire, Welsz leur donne les circuits bis. La 618 est bloquée, ils passent par la 115, ils passent par le rond-point de l'autoroute et tout est bloqué. Je suis ravi de l'implantation du « stop », même si cela n'a pas été voté.

Intervention de Monsieur Patrick CORBIN

Effectivement, nous en avons parlé et je n'ai pas ressenti que vous étiez contre ce stop. Pour répondre à Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET, je suis parisien et je viens en Espagne depuis les années 70, les bouchons du Boulou je les connais un peu.

Intervention de Monsieur François COMES

On en reparlera un peu plus tard.

Je souhaite vous présenter la partie diagnostic des comités de quartiers

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

On va vous présenter le diagnostic qui a été fait dans tous les quartiers qui avaient été sélectionnés /

- Le Mas Blanc, le Maroc, la Rourède, le centre-ville, San Marti, les Chartreuses, lo Naret, le Clos du Bois et la Rasclose.

Nous avons eu 119 doléances dans tous les quartiers. La première doléance était la sécurité 37%, la propreté 25%, le cadre de vie 23%, l'urbanisme 8% et la mobilité 7%

Pour le centre-ville, la propreté et ce sont souvent les containers et les crottes de chiens. Pour la sécurité, les doléances sont la vitesse, la sécurité, l'incivilité des gens, des gens qui nous demandent des places d'handicapées.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les doléances sur l'urbanisme, c'est un manque de mobilier urbain ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

On a parlé des bancs et nous n'avons pas encore tout le détail. On a commencé à poser des bancs au niveau de l'avenue de la Méditerranée

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis sacrément ennuyé et cela ne me fait pas trop rire. Sur le PPI que vous avez refait, il y avait « cadre de vie » et vous avez ôté 10 000 € au prétexte qu'il n'y avait pas forcément de retours dans ce domaine-là. Et je me rends compte que « cadre de vie » représente 27 doléances, sur l'urbanisme que vous nous décrivez comme du cadre de vie et de l'aménagement urbain avec 10 doléances. Nous sommes sur deux thématiques qui recueillent le plus de doléances. Sur le PPI, vous faites le constat qu'il n'y a pas eu de retour sur ce domaine-là et du coup on peut retirer 10 000 €.

Qu'allez vous faire de toutes ces doléances et de ces statistiques ?

Intervention de Madame Catherine PEYTAVI

Au lo Naret, c'est une question de poubelles tout simplement. Il n'y a plus de parc, il n'y a que des poubelles

Intervention de Monsieur François COMES

Les doléances qui vont être relevées quartier par quartier et thématique par thématique et tout cela va transiter par les services techniques dans les semaines à venir afin d'avoir un chiffrage individuel point par point pour savoir où on va et savoir quelles capacités on a pour le faire ou pas. Tout cela sera rediffusé à l'automne prochain.

Intervention de Monsieur Florent GALLIEZ

Vous parlez des containers au Lo Naret, Les enfants sont privés de terrain de jeux depuis cinq mois.

Que se passe-t-il ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Socotec nous a fait fermer car il n'était pas en sécurité. On est en train d'y travailler.

Intervention de Monsieur François COMES

Je remercie Madame Alexandra GOUZY qui est à l'origine de ce diagramme qui a représenté un gros travail de sélection et de traitement. Je remercie aussi tous les délégués qui ont fait les réunions de quartiers et qui ont noté les coordonnées de tous les présents. C'est un gros travail de requête d'informations.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Franchement, c'est très jolii, il y a des tableaux, il y a le nombre de doléances.

Comment allez-vous fonctionner ? Vous vous êtes engagés sur un délai d'intervention ? Vous allez convoquer les comités de quartier ? Est-ce que vous avez choisi les délégués définitifs ? Est-ce que vous allez rendre compte aux habitants du quartier ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

Les prochaines réunions de quartier auront lieu au mois d'octobre pour informer les gens de ce que l'on a fait et de ce que l'on va faire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je m'attendais à un compte rendu exhaustif, quelque chose qui soit hyper puissant, et en fait c'est un tableau Excel avec des graphiques qui n'ont pas vraiment de sens, parce que la part du cadre de vie, les Chartreuses, je ne vois pas l'intérêt.

Excusez-moi d'être critique, mais je m'attendais à un ressenti des habitants, à des attentes vraiment concrètes. Vous nous avez donné pêle-mêle...

Intervention de Monsieur François COMES

C'est justement pour donner un ordre de grandeur des points qui ont été relevés quartier par quartier. Derrière, on a tout un fichier Excel avec les 119 doléances. On peut les reprendre une par une s'il le faut.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

On va vous l'envoyer

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce qui est intéressant c'est de voir s'il y a des choses structurelles. On se limite à des constats sur des containers, etc..., je pense que c'est la majorité des cas. Mais il doit quand même y avoir d'autres choses. Il est important de savoir comment vivent les habitants.

Intervention de Madame Catherine PEYTAVI

Il n'y avait pas grand monde non plus au Mas Blanc. Les gens se plaignent mais ne viennent pas.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Et cela ne concerne pas que le Mas Blanc.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La communication par Facebook a ses limites. Vous discuterez avec les générations 80/90 ans, pour eux c'est compliqué. Il faut savoir que quand on fait quelque chose pour la première fois, cela met souvent du temps à fonctionner. Les gens quand ils se sentent en confiance viennent après.

Ne vous inquiétez pas. Cela a le mérite d'exister, c'est un moment d'écoute et de démocratie participative, donc ça ne se fait pas comme ça.

Je n'ai pas voulu participer au Mas Blanc car je suis élu et je ne voulais pas cour circuler quoique ce soit. Nous étions intéressés par ces réunions, mais nous pour discuter, nous avons cet endroit-là qui s'appelle la salle du conseil municipal où l'on peut partager.

Intervention de Madame Véronique NALLET-GANDOU

Ce que je regrette c'est qu'il y a beaucoup de gens qui rouspètent, qui râlent mais qui ne se déplacent pas. Mais les informations quand il y a quelque chose de gratuit, des repas, là ils savent trouver.

Nous avons fait des réunions sur la thermographie avec de la publicité dans les boîtes aux lettres. Je suis venue car j'étais intéressée à titre personnel. Il y a eu très peu de personnes qui se sont déplacées, la plupart des gens ont jeté le papier croyant que c'était de la publicité.

Comment voulez-vous que la communication se fasse ?

Quand ils sont intéressés par quelque chose, ils savent très bien aller sur le site de la Mairie, voir les écrans à l'extérieur.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je n'ai pas du tout dit ça et je n'incrimine pas la population. Ce sont des réunions qui, pour certains, leur paraissent inaccessibles, ce n'est pas se désintéresser de sa commune, c'est plus compliqué.

C'est pour ça que nous sommes là pour les représenter et pour dire les choses qu'ils ressentent.

Le comité de quartier va se développer même sur une dizaine de personnes, c'est plus représentatif qu'aucun.

Après cela devient politique et il faut faire attention car ça devient compliqué. On est sur quelque chose qui est démocratique.

Intervention de Monsieur François COMES

On va continuer sur ce tableau Excel qui montre un peu comment ça fonctionne et comment ça s'est mis en place.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Les cadres qui sont en ordonnée concernent les différentes thématiques qui vous ont été présentées sous la forme des camemberts et les sujets qui ont été évoqués avec les lieux chaque fois que cela a pu être précisé.

Ces réunions étaient organisées sans techniciens. C'était uniquement l'élu dédié au quartier et les candidats ou les personnes qui pouvaient participer à la réunion.

Vous voyez les différentes informations que nous avons recensées.

Nous allons rentrer dans la phase d'analyse direction par direction avec des propositions techniques et sous quels délais on peut le faire.

Concernant le volet coût, on va faire l'analyse technique, à savoir si c'est du court terme, moyen terme, long terme, et que les comités de quartier puissent avoir une réunion en octobre pour dire « écoutez voilà ce que l'on propose, on peut faire ceci, on peut faire ça, sous quels délais et de telle manière ».

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Félicitations sur le mode opératoire classique. On fait un constat, on voit ce qu'il faut faire, combien ça coûte et quand est-ce qu'on le fait.

En tant que conseiller municipal d'opposition, je n'ai pas voulu y assister. J'avais demandé à quasiment l'ensemble de mon équipe, je crois qu'il y en a un qui a participé car il avait fait son propre choix, de ne pas participer.

Par contre si on pouvait discuter de ces réunions techniques lors d'une commission dédiée entre conseillers, ça me paraîtrait intéressant.

Il faut que vous compreniez une chose, c'est que la crainte qu'il y a maintenant « ce n'est pas François COMES qui fait les travaux, c'est la commune ». C'est pour cela que je n'ai pas voulu aller politiser les réunions de quartier et je pense que c'est une bonne chose.

Si je joue le jeu, je voudrais qu'en retour on le joue tous ensemble.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que l'idée de partager cette expérience et montrer un peu que c'est la commune qui va faire en régie essentiellement, mais pas que. Il y aura peut-être des petits investissements, notamment le jeu pour les enfants à Lo Naret, et les services techniques y travaillent dessus, mais il y a quand même « un billet » à y mettre dedans.

Vu que c'est non conforme par rapport à la législation, il y a quelque chose à y remettre dedans.

Intervention de Monsieur Robert DUGNAC

Je peux préciser juste que les réunions de quartier n'ont rien de politique. J'habite à la Rourède et il y a quatre membres de quatre listes différentes. On se parle tous, enfin moi du moins je parle à tout le monde. Il n'y a rien de politique. C'est pour le bien du quartier.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur DUGNAC, quand on est élu tout est politique. Ce n'est pas péjoratif de dire que c'est politique. Tout est politique. Du moment que l'on rend service à la population, c'est une action politique.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Est-ce que les délégués de quartier sont nommés ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je ne sais plus

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAÏEM (auxiliaire de séance)

Juste pour rappeler l'historique, vous avez délibéré sur l'organisation des comités de quartier. Il fallait que les gens se positionnent jusqu'au 31 janvier, et on avait dit, je parle sous le contrôle de Madame GOUZY, maximum dix personnes par comités de quartier. Il se trouve que l'on était en nombre inférieur de postulants par rapport à la capacité. Il avait été décidé de laisser ouvert sur la première réunion si des personnes voulaient encore s'inscrire,

etc... Il y a eu une feuille de présence que nous sommes en train d'analyser en disant « Ok vous êtes présents, est-ce que vous voulez vous engager dans le comité de quartier ou vous êtes venus juste pour cette réunion-là ? » Une fois que nous aurons fait cette analyse, il y aura la composition des gens impliqués et engagés qui seront ceux qui seront convoqués pour les autres phases.

Je pense que tant que nous ne sommes pas arrivés à dix, c'est le conseil municipal qui décide des règles, vous êtes souverain pour dire « on continue à alimenter les candidatures ou pas ».

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

L'engagement avait été pris de l'évoquer au conseil. C'est pour cela que je pose la question.

Intervention de Monsieur Guillaume BENHAIEM (auxiliaire de séance)

Il faut juste que l'on retranscrive les feuilles de présence et s'assurer qu'elles ont bien été remplies avec toutes les informations nécessaires. En tout cas, le conseil municipal a à savoir quels sont les habitants qui se sont portés candidats dans les différents quartiers.

Intervention de Monsieur Patrick CORBIN

Je voulais intervenir au sujet de l'intervention de Monsieur FRANCES qui disait que c'était une volonté de sa part de ne pas assister aux réunions de quartier.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'était pour que ce ne soit pas assimilé à une opposition systématique à quelque chose de politique. Je voulais que cela se mette en place tranquillement. J'habite au Mas Blanc depuis très longtemps et je suis capable d'aller dans mon quartier. Je ne voulais pas que ce soit assimilé comme ça pour pas qu'il y ait de blocage si pour des personnes comme certaines d'entre vous n'étaient pas habituées à ce genre de choses, de recevoir des gens, de parler avec eux. Je ne voulais pas mettre une pression supplémentaire. C'était dans ce sens-là.

Intervention de Monsieur Patrick CORBIN

Dans mon quartier, j'y suis allé comme habitant du quartier

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie infiniment de ces échanges et je vous donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal du 16 juillet, avec plusieurs commissions à venir dont celle de l'eau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15

La secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES

